

ORDRE DU JOUR Caucus du vendredi 19 février 2021 à 10 h 00 Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

1 COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1 Compte rendu du caucus du mois de janvier 2021 (Annexe à venir)	Luc
2 DÉCISION	Responsable
2.1 Réfection du réseau routier – Prolongement de la place des Pluviers	Luc
2.2 Vote par correspondance (Annexe)	Luc
2.3 Table des aînés (Annexe)	Luc
2.4 Étude sur la capacité portante des lacs (Annexe)	Luc / Christine
3 DISCUSSION	Responsable
3.1 Rapport final – Qualité de l'eau des lacs et fiches tendances (Annexe)	Christine
4 ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1 Compte rendu verbal – CCE – 12 février 2021	Anna / Christine
4.2 Communication (Annexe)	Christine
4.3 Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe)	Luc
4.4 Liste des permis émis (Annexe)	François
4.5 Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.6 Rapport mensuel verbal du Service de protection	Anna
4.7 Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.8 Rapport mensuel – Activités financières au 31 janvier 2021 (Annexe à venir)	Nadine



Ville
d'Estérel

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Joseph Dydzak, Maire
 EXPÉDITEUR : Luc Lafontaine, directeur général
 DATE : Le 2 février 2021
 OBJET : **Vote par correspondance – Décision du Conseil**

Monsieur le Maire,

En ma qualité de président d'élections, je désire soumettre au Conseil la décision d'autoriser ou non le vote par correspondance pour la Ville d'Estérel. Cette décision revient effectivement au Conseil, lequel doit adopter une résolution si son désir est de permettre un tel mode de votation. Important à souligner : pour l'instant, la Loi prévoit que le vote par correspondance soit disponible seulement pour les électeurs non domiciliés ayant complété une inscription à la liste électorale ou ayant soumis une procuration des copropriétaires.

Il est important de souligner aussi que la décision du Conseil devrait être prise le plus rapidement possible puisque les formulaires utilisés pour les élections sont différents si le vote par correspondance est adopté par la Ville.

Voici les articles de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui concernent le vote par correspondance :

659.4. Dans la mesure où est en vigueur un règlement pris en vertu de l'article 582.1, toute municipalité peut prévoir que toute personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut, sur demande, exercer son droit de vote par correspondance conformément aux dispositions du règlement.

La résolution de la municipalité doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Le greffier ou secrétaire trésorier transmet une copie vidimée de toute résolution visée au deuxième alinéa, le plus tôt possible après son adoption, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au directeur général des élections.

Tant qu'elle n'est pas résiliée, la résolution de la municipalité vaut aux fins de tout scrutin tenu par la suite.

Dans le cas où le territoire de la municipalité est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté dont le préfet est élu conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale ([chapitre O-9](#)), le vote par correspondance s'applique au scrutin tenu pour l'élection au poste de préfet sur le territoire de la municipalité.

L'article 659.2 ne s'applique pas au vote par correspondance.

582.1. Le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée.

Le projet d'un tel règlement doit, préalablement à sa publication conformément à l'article 8 de la Loi sur les règlements ([chapitre R-18.1](#)), avoir fait l'objet d'une consultation auprès du directeur général des élections.

J'espère que ces renseignements vous satisferont et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.



Table des aînés

de la MRC des Pays-d'en-Haut

Bonjour chers membres de la Table des aînés des Pays-d'en-Haut,

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la dernière communication de notre part, mais cela ne veut pas dire que la Table était inactive...Un printemps trouble et les bouleversements provoqués par la pandémie nous ont ralenti, soit, mais nous avons repris le collier depuis la fin de l'été.

L'embauche d'une chargée de projets de la politique MADA de la MRC, Mme Belinda Proulx, nous permet maintenant de relancer plusieurs dossiers importants de la Table.

Un des premiers à remettre sur les rails est une liste des membres à jour de la Table et c'est la raison principale de ce courriel.

Nous préparons notre nouveau plan d'actions triennal et nous inviterons, dès ce printemps, tous les membres de la Table à une rencontre d'information au sujet de ce plan d'actions.

Alors, nous aimerions savoir si vous désirez toujours faire partie de cet organisme ou si, au contraire, vous souhaitez ne plus recevoir d'invitation pour participer à nos rencontres.

Une réponse vous est demandée d'ici le 17 février prochain. Si nous sommes sans nouvelle de votre part, nous considérerons que vous faites toujours partie de la Table des Aînés des Pays-d'en-Haut.

Merci de votre habituelle collaboration et au plaisir d'échanger avec vous!



Belinda Proulx
Chargée de projets -
Mise en œuvre de la démarche MADA

1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
Téléphone: 450 229-6637, poste 106



Offre de service

Demandeur
 Ville d'Estérel
 115, chemin Dupuis
 Estérel (Qc) J0T 1E0

No: 20211767

Date: 03 févr. 2021

À l'attention de: Joseph Dydzak, Maire

Nom du projet: Capacité de support pour la navigation des lacs d'Estérel

Description des étapes	Période	Nb hrs /nombre	Taux hor. /prix unit.	Montant
Revue de la littérature sur le sujet afin de déterminer les densités d'embarcation optimales pour les lacs d'Estérel d'un point de vue physique, social et environnemental	HIVER 2021	3	90	270.00 \$
Calcul de la capacité de support pour la navigation incluant l'aire utilisable des lacs	HIVER 2021	2	90	180.00 \$
Vérification de l' atteinte de la capacité de support par les embarcations des lacs d'Estérel en différenciant les types d'embarcations et d'activités à partir du registre des permis de bateau de la Ville.	HIVER 2021	5	90	450.00 \$
Rédaction du rapport	HIVER 2021	4	90	360.00 \$
Gestion et contrôle qualité (10%)	HIVER 2021			126.00 \$

Conditions : Les taxes en vigueur sont applicables

Les prix indiqués sont valides 90 jours suivant l'émission de cette offre de service

TOTAL: 1 386.00 \$

Modalités

de paiement :

Une facture (100%) sera envoyée à la remise du rapport. Celle-ci sera payable dans les 30 jours après réception.

Proposée par:

Simon Barrette
 Groupe Hémisphères

Acceptée par:

Joseph Dydzak, Maire
 Ville d'Estérel



Suivi 2020 de la qualité de l'eau des lacs — Ville d'Estérel



**Ville
d'Estérel**

Rapport technique

N/D : M08-27-19

10 février 2021

ÉQUIPE DE PROJET

GRUPE HÉMISPHERÈS

Laurent Fraser	Biologiste, M. Sc., chargé de projet, analyses et rédaction
Simon Barrette	Biologiste, M.Sc., directeur de projet, révision
Christian Corbeil	Tech. Am. Faune, révision
Marie-Christine Laurin	Professionnelle en environnement, B. Sc., terrain
François-Xavier Lafortune	Géomaticien, B. Sc., cartographie
Laura Boivin Wisniewski	Biologiste, B. Sc., terrain et rédaction

VILLE D'ESTÉREL

Karell Morin	Secrétaire de direction
Luc Lafontaine	Directeur général
Larry Nadler	Accès au quai et prêt d'embarcation

SOUS-TRAITANCE

H2Lab	Laboratoire certifié — analyses physico-chimiques
-------	---

Révision et publication		
Numéro	Date	Modification ou détail de publication
00	2021-01-06	Rapport technique préliminaire

V:\Contrat en cours\M08-28-20_Estereel_Suivi_2020\Rapport\Hemis_M08-27-20_Rapport_210114.docx

Rédigé par :


Laurent Fraser
Biologiste, M. Sc.
ABQ #3881

Révisé par :


Simon Barrette
Biologiste, M. Sc.
ABQ #3775

La citation appropriée pour ce document est :

Groupe Hémisphères (2021). *Suivi 2020 de la qualité de l'eau des lacs d'Estérel*. Rapport technique réalisé pour la ville d'Estérel, 20 pages et annexes.

PORTÉE ET LIMITATIONS

Ce document est publié conformément et sous réserve d'un accord entre le Groupe Hémisphères inc. et la ville d'Estérel pour lequel il a été préparé. Il est limité aux questions qui ont été soulevées par la ville d'Estérel dans les documents d'appel d'offres et préparé en utilisant les niveaux de compétence et de diligence normalement exercés par des scientifiques en environnement dans la préparation d'un tel document. Ce document est destiné à être lu comme un tout et des sections ou des parties ne doivent donc pas être lues, utilisées ou invoquées hors de leur contexte. Le document est confidentiel et la propriété de la ville d'Estérel. La reproduction de ce document en entier ou en partie est autorisée sous réserve de faire référence à Groupe Hémisphères comme en étant l'auteur.

Ce rapport fait état des observations et données recueillies par Groupe Hémisphères dans le but d'analyser les impacts sociaux et environnementaux du suivi de la qualité de l'eau des lacs d'Estérel. Nous rappelons l'importance de conserver l'intégralité des faits et propos rapportés, de même que de l'analyse et des conclusions présentées dans ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES ANNEXES	V
1 INTRODUCTION.....	7
2 MÉTHODOLOGIE.....	7
2.1 SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS	7
2.1.1 Localisation des stations	7
2.1.2 Évolution de la qualité de l'eau	8
2.2 SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES TRIBUTAIRES	9
2.3 SURVEILLANCE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI.....	10
3 RÉSULTATS.....	10
3.1 DESCRIPTION DES PARAMÈTRES	10
3.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS.....	11
3.3 ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU.....	11
3.3.1 Lac Castor.....	12
3.3.2 Lac du Nord.....	12
3.3.3 Lac Dupuis	12
3.3.4 Lac Grenier	13
3.3.5 Lac Masson	13
3.4 QUALITÉ DE L'EAU DES TRIBUTAIRES.....	17
3.5 SURVEILLANCE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI.....	18
4 DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS.....	18
4.1 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS.....	18
4.2 QUALITÉ DE L'EAU DES TRIBUTAIRES.....	19
4.3 SURVEILLANCE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS	19
5 ASSURANCE QUALITÉ.....	20
6 RÉFÉRENCES	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Données morphométriques et hydrologiques des lacs	8
Tableau 2. Interprétation de l'indice d'état trophique de Carlson (1977).....	9
Tableau 3. Paramètres physico-chimiques — Estérel — 2020	11
Tableau 4. Carbone organique dissous et azote total de Kjeldahl, lacs d'Estérel, 2011 à 2020.....	12
Tableau 5. Qualité de l'eau des tributaires, Estérel, 2020	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Indice d'état trophique de Carlson (TSI), lacs d'Estérel, 2010 à 2020	15
Figure 2. Moyennes quinquennales des indices trophiques de Carlson (TSI), lacs d'Estérel, 1979 à 2020	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Figures
Annexe II	Certificats de laboratoire, 2020
Annexe III	Représentation graphique des résultats
Annexe IV	Répertoire photo, 2020
Annexe V	Fiches de suivi des lacs

1 INTRODUCTION

La Ville d'Estérel fait réaliser depuis 2006 un suivi annuel de l'état de santé des lacs de son territoire, auquel se sont ajoutés, entre autres, le suivi du périphyton en 2015 et l'analyse de l'eau des tributaires ainsi que le suivi de la présence du myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) en 2017.

Selon les inventaires historiques et plus récents des lacs de la ville d'Estérel, la qualité de l'eau est bonne et tend à s'améliorer. Il demeure toujours pertinent de maintenir des objectifs de prévention et de conservation, comme souhaité par le conseil municipal d'Estérel. En effet, des problématiques ponctuelles peuvent encore représenter des menaces à la santé des lacs et des phénomènes liés à l'eutrophisation demeurent d'actualité.

L'objectif des travaux de 2020 est de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau des lacs Masson, du Nord, Dupuis et Grenier. Il s'agit également de faire ressortir les tendances de différents paramètres clés permettant de constater les effets de différentes mesures protectrices mises en place au cours des années autour des lacs (naturalisation des rives, contrôle de l'érosion et de la pratique du wake-surf). Ainsi, en plus du suivi régulier de la qualité de l'eau des lacs les éléments suivants font partie de l'étude de 2020 :

- Une analyse de l'eau des quatre tributaires déterminés comme problématiques en 2017 ;
- Une inspection du littoral des lacs Masson, Dupuis, du Nord et Grenier pour détecter la présence de myriophylle à épi.

2 MÉTHODOLOGIE

Cette section présente la méthodologie employée lors des inventaires de 2020.

2.1 Suivi de la qualité de l'eau des lacs

Le suivi de la qualité de l'eau est possible par la réalisation d'échantillonnages pour analyse physico-chimique effectués depuis 2006. De 2014 à 2020, la localisation des stations, la stratégie d'échantillonnage et l'analyse des données temporelles demeurent les mêmes. L'échantillonnage a eu lieu les 26, 27 et 28 août. Les paramètres physico-chimiques relevés sont les suivants :

- Chlorophylle [a]
- Phosphore total
- Turbidité
- Carbone organique dissous
- Azote total de Kjeldahl
- Nitrites et nitrates
- Profils *in situ* : transparence, température, pH, conductivité, chlorophylle [a] et phycocyanine

2.1.1 Localisation des stations

Les stations échantillonnées correspondent essentiellement aux points représentatifs les plus profonds des lacs, incluant deux baies dans le cas du lac Masson. Le Tableau 1 décrit les lacs et la Figure A 1 montre la localisation des stations d'échantillonnage.

Tableau 1. Données morphométriques et hydrologiques des lacs

Paramètre	Lac Masson	Lac du Nord	Lac Grenier (#RSVL 442)	Lac Dupuis (#RSVL 435)
Latitude	46 041 667	46 056 388	46 053 333	46 034 722
Longitude	-74 034 722	-74 029 722	-74 008 611	-74 019 722
Superficie du bassin versant	34,9 km ²	13,6 km ²	3,9 km ²	8,0 km ²
Altitude	335 m	336 m	346 m	335 m
Superficie du lac	2,50 km ²	0,87 km ²	0,44 km ²	0,60 km ²
Volume du lac	28 202 000 m ³	5 525 000 m ³	2 749 000 m ³	1 930 000 m ³
Profondeur maximale	47,3 m	20,5 m	17,9 m	9,0 m
Profondeur moyenne	11,3 m	6,4 m	6,2 m	3,2 m
Temps de renouvellement	1,41 an	0,71 an	1,23 an	0,38 an
Ratio de drainage	14,0	15,7	8,8	14,7
Stations d'échantillonnage	F001, F002 et F003	F004	F005	F006

Les échantillons d'eau ont été prélevés à 30 cm sous la surface de l'eau à l'aide des contenants de prélèvements stériles fournis par le laboratoire. Tous les échantillons prélevés ont été expédiés de façon conforme aux normes reconnues dans un délai de 24 h suivant leur prélèvement au laboratoire certifié H2lab de Sainte-Agathe.

Un disque de Secchi a servi à mesurer la transparence du lac. Afin de convenablement caractériser la colonne d'eau, des mesures *in situ* ont été prises à l'aide d'une sonde multiparamétrique ProDSS de YSI pour mesurer la température, l'oxygène dissous, la conductivité, le pH, ainsi que la chlorophylle [a] à tous les mètres entre la surface et le point le plus profond le long de la colonne d'eau.

2.1.2 Évolution de la qualité de l'eau

Les lacs Dupuis et Masson (centre) ont été suivis annuellement entre 1979 et 1984. Une analyse de ces données historique permet d'établir une base de comparaison afin de voir l'évolution de la qualité de l'eau dans le temps. Toutefois, des actions concrètes (bandes riveraines, zones de navigation) et des changements récents ont été portés sur les lacs et dans leurs bassins versants. De plus, très peu de données historiques existent pour les lacs Grenier, du Nord, Castor et des baies du lac Masson. Ainsi, une analyse plus fine des résultats de la dernière décennie est pertinente.

Les indices trophiques de Carlson (TSI) (1977) sont utilisés dans la présente étude pour évaluer l'état trophique des lacs (Équations 1 à 3). Ils constituent les indices de référence du RSVL, bien qu'ils soient simplifiés pour la compréhension du grand public. Les TSI sont une modification mathématique des concentrations de chlorophylle [a] (TSI_{CHL}) et de phosphore total (TSI_{PT}) ainsi que de la transparence (TSI_{TRANS.}) afin de les mettre sur une échelle commune. La moyenne de ces trois indices (TSI_{MOY}) (Équation 4) donne une vue d'ensemble de l'état trophique d'un lac, mais ne doit pas être présentée sans les trois indices ayant permis de le calculer.

$$TSI_{TRANS} = 10 \times \left(6 - \frac{\ln Transparence}{\ln 2} \right) \quad \text{Équation 1}$$

$$TSI_{CHL} = 10 \times \left(6 - \frac{2,04 - 0,68 \times \ln Chl.a}{\ln 2} \right) \quad \text{Équation 2}$$

$$TSI_{PT} = 10 \times \left(6 - \frac{\ln^{48}/TP}{\ln 2} \right) \quad \text{Équation 3}$$

$$TSI_{MOY} = (TSI_{TRANSP.} + TSI_{CHL.} + TSI_{Phosp.})/3 \quad \text{Équation 4}$$

L'interprétation des TSI se fait au cas par cas selon le lac à l'étude. En effet, chaque lac est unique et possède ses propres caractéristiques morphologiques, hydrologiques, biologiques (faune et flore présente) et d'utilisation du sol du bassin versant. Toutefois, de grandes catégories peuvent être observées (Tableau 2).

Tableau 2. Interprétation de l'indice d'état trophique de Carlson (1977)

TSI	Chlorophylle a (µg/L)	Transparence (m)	Phosphore total (µg/L)	Description
< 30	< 0,94	> 8	< 6	Oligotrophe. Eau claire, colonne d'eau oxygénée
30 – 40	0,94 – 2,6	4 – 8	6 – 12	Oligotrophe. Hypolimnion potentiellement anoxique pour lacs peu profonds
40 – 50	2,6 – 6,4	2 – 4	12 – 24	Mésotrophe. Eau légèrement turbide, probabilité modérée d'anoxie en hypolimnion pendant l'été
50 – 60	6,4 – 20	1 – 2	24 – 48	Eutrophe. Hypolimnion anoxique, possible problème d'herbiers denses de macrophytes en zone photique
60 – 70	20 – 56	0,5 – 1	48 – 96	Eutrophe. Les cyanobactéries dominent le phytoplancton, fleurs d'eau d'algues fréquentes et herbiers denses de macrophytes en zone photique
70 – 80	56 – 154	0,25 – 0,5	96 – 192	Hypereutrophe. Forte turbidité de l'eau limite l'accès à la lumière
> 80	> 154	< 0,25	> 192	Hypereutrophe. Végétation nettement dominée par les cyanobactéries et plantes flottantes (lentilles d'eau)

Afin de visualiser la tendance des indices trophiques à travers les ans, les données sont présentées par année à l'aide d'une moyenne mobile (période de 2 ans) ainsi que regroupée en moyennes quinquennales afin de réduire la variabilité interannuelle.

- 1979 à 1984
- 2006 à 2010
- 2011 à 2015
- 2016 à 2020

Le carbone organique dissous (COD) ainsi que l'azote total de Kjeldahl (NTK) présentent également d'intéressantes séries de données temporelles et ils sont analysés indépendamment.

2.2 Suivi de la qualité de l'eau des tributaires

L'eau des tributaires, identifiés DUP1, DUP5, MAS2 et MAS5, ainsi que l'eau du littoral du lac Dupuis, à la station RESORT, ont été échantillonnés à trois reprises durant l'année (21 mai, 9 juillet et 26 août). La

Figure A 1 présente l'emplacement des tributaires. Les échantillons d'eau ont été prélevés à 30 cm de la surface lorsque possible et expédiés le jour même au laboratoire H₂Lab.

2.3 Surveillance du myriophylle à épi

Le littoral longeant les rives ainsi que les baies peu profondes des lacs Masson, Dupuis, du Nord et Grenier a été lentement parcouru en bateau les 26, 27 et 28 août afin de déceler la présence de myriophylle à épis. Pour ce faire, deux biologistes positionnés de part et d'autre du bateau observaient le substrat et les herbiers afin de détecter la présence de la plante aquatique envahissante.

3 RÉSULTATS

Cette section présente l'ensemble des résultats ainsi que l'interprétation des données obtenues lors des différents relevés réalisés sur les lacs à l'étude. Les certificats de laboratoire sont présentés à l'Annexe II.

3.1 Description des paramètres

La transparence est un indicateur de qualité de l'eau qui peut être affecté par plusieurs paramètres. La turbidité et la matière en suspension diminuent la transparence de l'eau. Une forte concentration en carbone organique peut également réduire la transparence de l'eau en colorant celle-ci. Finalement, une grande densité de biomasse planctonique peut aussi réduire la transparence. Cet indice est donc représentatif de la qualité de l'eau, mais ne renseigne pas toujours sur les facteurs sous-jacents. C'est pourquoi la transparence doit être mesurée en parallèle avec d'autres paramètres pour avoir un diagnostic valable.

La conductivité peut être révélatrice de la présence de polluant dans l'eau, tels des fertilisants ou des sels de déglacage. La conductivité est également plus élevée dans les eaux souterraines et dépend grandement de la géologie du bassin versant. Ainsi, il est pertinent de s'attarder aux changements de la conductivité en comparant à une teneur de fond du lac ou de la région.

Le pH, comme la conductivité, donne des informations sur la présence de contaminants en provenance du bassin versant. De plus, bien que le pH ne soit pas indicateur du vieillissement prématuré des lacs, une alcalinisation de l'eau est parfois observée avec la croissance des algues et cyanobactéries.

L'oxygène dissous est nécessaire à la vie aquatique, une concentration d'au moins 5 mg/L est souhaitée pour les organismes d'eau froide. L'oxygène en milieu aquatique provient de l'atmosphère, par diffusion, et de la photosynthèse et est consommé par la respiration des organismes vivants, notamment la respiration bactérienne des sédiments. Avec la stratification thermique, l'eau de l'épilimnion (au-dessus de la thermocline) ne se mélange pas avec l'eau de l'hypolimnion (sous la thermocline). La quantité d'oxygène dissous dans cette couche profonde est donc finie et ne se remplit qu'au brassage automnal. En été, lorsque la respiration est élevée, une partie considérable de l'oxygène de l'hypolimnion peut être consommée causant une hypoxie (< 4,5 mg O₂/L) ou une anoxie (< 1 mg O₂/L).

La chlorophylle [a] (chl. a) est un indicateur de la productivité du lac, ou de la biomasse phytoplanctonique. La chlorophylle [a] est le principal pigment responsable de la photosynthèse chez les plantes et algues et est donc retrouvée chez tous les organismes photosynthétiques aquatiques.

L'azote total de Kjeldahl (NTK) est la somme de l'azote ammoniacal et de l'azote organique présent dans l'eau. Ces formes d'azote sont présentes dans la matière organique et peuvent être utilisées pour la croissance des organismes photosynthétiques aquatiques. La présence de fortes concentrations de NTK (> 1,0 mg/L) est généralement révélatrice d'une fertilisation dans le bassin versant.

Les nitrites et nitrates sont des formes d'azote inorganique trouvées dans l'eau et disponibles pour les organismes photosynthétiques. Les nitrites sont rapidement oxydés en nitrates les rendant plutôt rares en milieu aquatique. La présence de nitrites et nitrates révèle généralement une fertilisation dans le bassin versant.



Le phosphore total (PT) représente la somme du phosphore dissous et particulaire. De manière générale, sa forme dissoute est l'élément nutritif limitant la croissance algale. Naturellement, le PT provient de la décomposition de la matière organique présente le long du bassin versant. Toutefois, certaines activités anthropiques augmentent les teneurs naturelles du PT : les terres agricoles, les effluents municipaux, certaines industries, les installations septiques, etc. Des concentrations de PT de moins de 10 µg/L sont attribuables aux lacs oligotrophes et des concentrations de plus de 30 µg/L sont celles de lacs eutrophes.


3.2 Qualité de l'eau des lacs


L'analyse des résultats de la qualité de l'eau des lacs ne dévoile aucun problème majeur de qualité de l'eau (Tableau 3). Toutefois, l'oxygène dissous dans les fosses est sous le seuil de l'anoxie à cinq stations d'échantillonnage (Nord, Dupuis, Grenier, Désespoir et Centre). De plus, les valeurs de conductivité dépassent la moyenne régionale pour les lacs Dupuis, Masson et du Nord.

Les représentations graphiques des résultats obtenus pour les profils de température, d'oxygène et de chlorophylle [a] sont présentées aux Figure A 2 et Figure A 3 de l'Annexe III.

Tableau 3. Paramètres physico-chimiques — Estérel — 2020

Paramètre	Résultats						Critères et moyennes		
	Nord	Dupuis	Grenier	Masson Centre	Masson Cheval-Infirme	Masson Désespoir			Moy.*
Transparence (m)	3,30	2,85	2,35	4,75	4,33	3,80	1,2	1,2	4,3
Température (°C)	20,1	20,8	19,9	20,3	21	21,4	-	-	-
Conductivité (µS/cm)	51,3	79,6	40,6	83,4	75,2	80,7	-	-	50
pH	7,6	7,5	7,7	7,8	7,5	8,2	6,5 à 9,0		7,0
Hypoxie hypolimnétique**	Hypoxie	Anoxie	Anoxie	Anoxie	-	Anoxie	-	-	-
Chlorophylle [a] (µg/L)	<0,13	3,3	2,2	1,1	1,3	1,7	-	-	3,3
Azote total de Kjeldahl (mg/L)	0,42	0,39	0,55	0,31	0,36	<0,30	-	-	0,2
Nitrites et Nitrates (mg/L)	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	-	-	0,09
Phosphore total (mg/L)	0,006 2	0,006 9	0,006 8	0,004 0	0,004 3	0,003 5	0,010 <u>mésotrophe</u> 0,020 eutrophe		0,010
Turbidité (UTN)	0,56	0,63	0,44	0,37	0,56	0,54	-	+5,0	-

 Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, CCME (1999)

 Critères de qualité de l'eau de surface au Québec, MDDELCC (2015)

* Moy. Moyenne régionale selon Legendre et coll. (1980)

** **Hypoxie hypolimnétique.** - : > 4,5 mg/L; Anoxie : <1,0 mg/L et Hypoxie <4,5 mg/L

3.3 Évolution de la qualité de l'eau

De manière générale, le niveau trophique des lacs Dupuis et Masson s'est amélioré depuis 1979. Ainsi, une diminution des concentrations de phosphore total et de la chlorophylle [a] est observée. La transparence change très peu entre les différentes périodes. La transparence dans les lacs des Laurentides est souvent limitée par la quantité de COD qui est relativement élevée comparativement aux matières en suspension

et au phytoplancton. En effet, le carbone organique dissous y est généralement assez élevé (Tableau 4) et typique des lacs des Laurentides (~5,0 mg/L) (Legendre et coll., 1980). Tous les lacs d'Estérel présentent des concentrations de phosphore typique des lacs oligotrophes, des concentrations de chlorophylle typique des lacs oligomésotrophes et une transparence de lacs mésotrophes.

Tableau 4. Carbone organique dissous et azote total de Kjeldahl, lacs d'Estérel, 2011 à 2020

	Années	Castor	Nord	Dupuis	Grenier	Masson Centre	Masson Cheval-Infirme	Masson Désespoir
COD (mg/L)	2011-15	7,4	6,2 ± 0,5	6,6 ± 0,9	8,6 ± 0,4	4,9 ± 0,2	5,3 ± 0,3	5,1 ± 0,5
	2016-20	9,1	4,4 ± 1,4	5,1 ± 1,7	6,6 ± 2,6	3,7 ± 1,2	3,7 ± 1,2	3,8 ± 1,4
NTK (mg/L)	2013-15	0,8	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,2	0,3 ± 0,2	0,2 ± 0,1	0,6 ± 0,4	0,3 ± 0,1
	2016-20	0,4	0,3 ± 0,1	0,4 ± 0,1	0,6 ± 0,2	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1

Se référer aux Figures 1 et 2 pour l'analyse qui suit.

3.3.1 Lac Castor

Seulement trois échantillonnages ont caractérisé les eaux du lac Castor depuis le début du suivi, soit en 2006, 2014 et 2019. Ainsi, il est difficile de faire des généralisations sur l'évolution de la qualité de l'eau du lac. Une légère eutrophisation est observée entre 2006 et 2014 au niveau des trois indices et du TSI moyen et une stabilité entre 2014 et 2019. Le lac, oligotrophe en 2006, présente les caractéristiques d'un lac mésotrophe depuis 2014.

3.3.2 Lac du Nord

Le lac du Nord est suivi annuellement depuis 2011. Des inventaires ont également été réalisés en 2006 et 2008. Le niveau trophique du lac n'a pas évolué depuis 2006. Cette constance est une bonne chose considérant l'occupation de l'entièreté de la première couronne par des terrains résidentiels.

Alors que la transparence demeure stable, les TSI de la chlorophylle et du phosphore total oscillent entre 30 et 45 depuis les 10 dernières années. Le TSI moyen quant à lui demeure autour de 40 depuis 2006. Le lac du Nord demeure donc un lac oligomésotrophe.

3.3.3 Lac Dupuis

Les premières données sur la qualité de l'eau du lac Dupuis remontent à 1979. À cette époque, le lac présentait une transparence très faible, typique des lacs eutrophes et une concentration en chlorophylle [a] de lacs mésotrophe. Somme toute, le lac était mésotrophe. En comparaison avec 1979, le lac a évolué pour le mieux. La transparence a augmenté, la concentration de chlorophylle [a] et de phosphore total a diminué.

Entre 2006-2010 et 2011-2015, une diminution du niveau trophique du lac est observée. Toutefois, depuis les cinq dernières années, une eutrophisation lente s'observe, si bien que le lac oligotrophe en 2010 retombe mésotrophe en 2019. Deux scénarios sont possibles et seront étudiés lors des prochains suivis :

- (1) le lac Dupuis présente une stabilisation de son état trophique depuis 2006. Cette situation serait une bonne nouvelle, considérant l'ampleur de la villégiature au lac Dupuis.

- (2) le lac Dupuis présente une eutrophisation lente depuis 2010. Cette situation serait à surveiller étroitement.

3.3.4 Lac Grenier

Le lac Grenier est suivi depuis 2003, mais annuellement depuis 2011 seulement. Le niveau trophique du lac Grenier a diminué considérablement depuis 2006-2010. Celui-ci demeure mésotrophe.

Toutefois, la faible transparence de l'eau du lac Grenier n'est pas nécessairement liée à un vieillissement prématuré. En effet, le carbone organique dissous est naturellement élevé dans ce lac ($8,6 \pm 0,4$ mg/L en 2011-2015) ce qui a pour effet de colorer l'eau d'un brun sombre et, ainsi, diminuer la transparence de l'eau. Si l'on se concentre sur les TSI liés à la chlorophylle [a] et au phosphore total, le niveau trophique du lac semble plutôt diminuer et tend vers l'oligotrophie.

3.3.5 Lac Masson

Le lac Masson est le plus oligotrophe des lacs d'Estérel et les trois stations d'échantillonnage suivent sensiblement la même tendance. La station identifiée centre est échantillonnée depuis 1979. Les résultats historiques suggèrent que le lac présentait un état instable avec d'importantes variations à la fois au niveau de la chlorophylle [a] et du phosphore. Néanmoins, le lac oligotrophe présentait certaines caractéristiques des lacs mésotrophes, telle une concentration en chlorophylle assez élevée.

Plus récemment, les résultats montrent une nette amélioration de la qualité de l'eau du lac Masson. Le TSI associé à la chlorophylle chute de manière régulière depuis 2006, idem pour le TSI associé au phosphore total. Cette tendance est une excellente nouvelle et suggère que les efforts de contrôle et de prévention appliqués dans le bassin versant et sur les rives du lac portent fruit. Depuis 2011 le lac est oligotrophe.

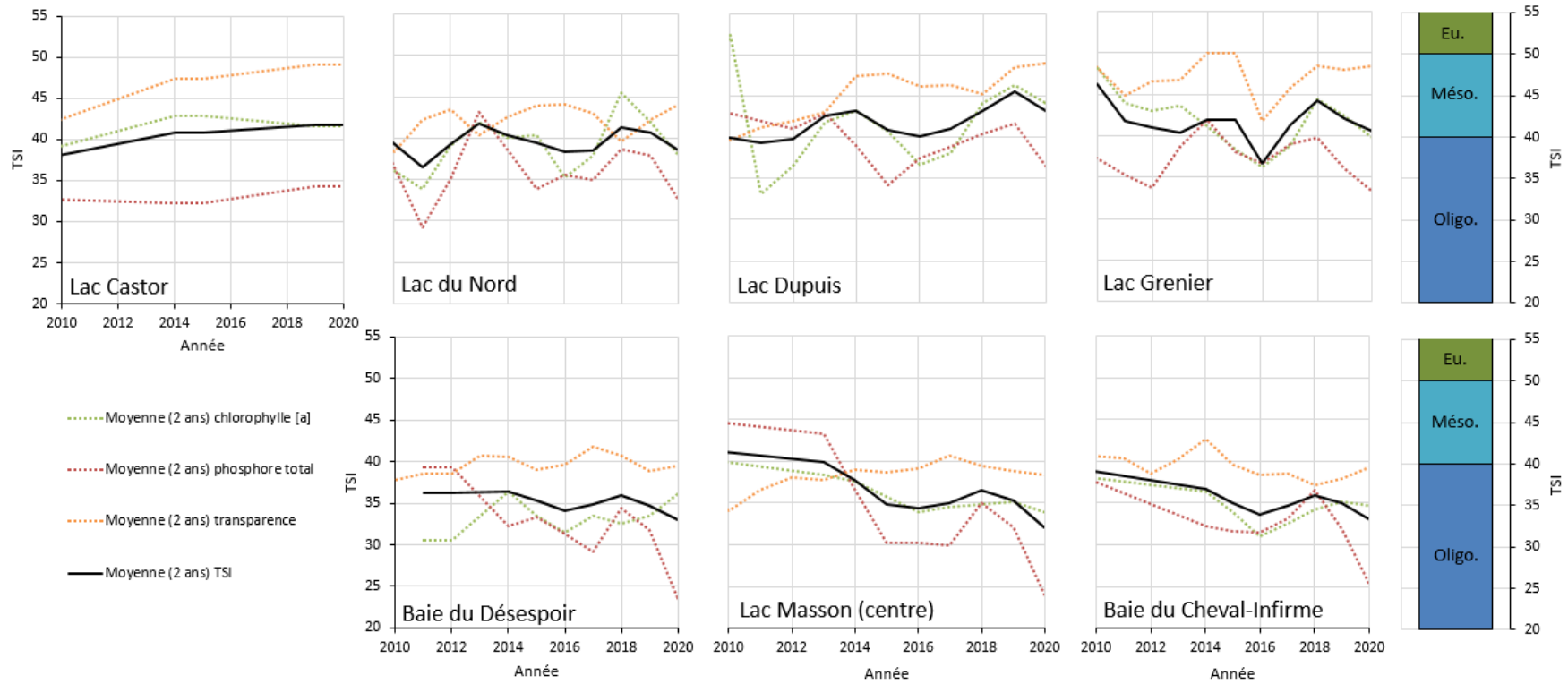


Figure 1. Indice d'état trophique de Carlson (TSI), lacs d'Estérel, 2010 à 2020

Les courbes sont des moyennes mobiles d'une période de deux ans.
Elles intègrent les données de deux années consécutives afin de réduire la variation interannuelle.

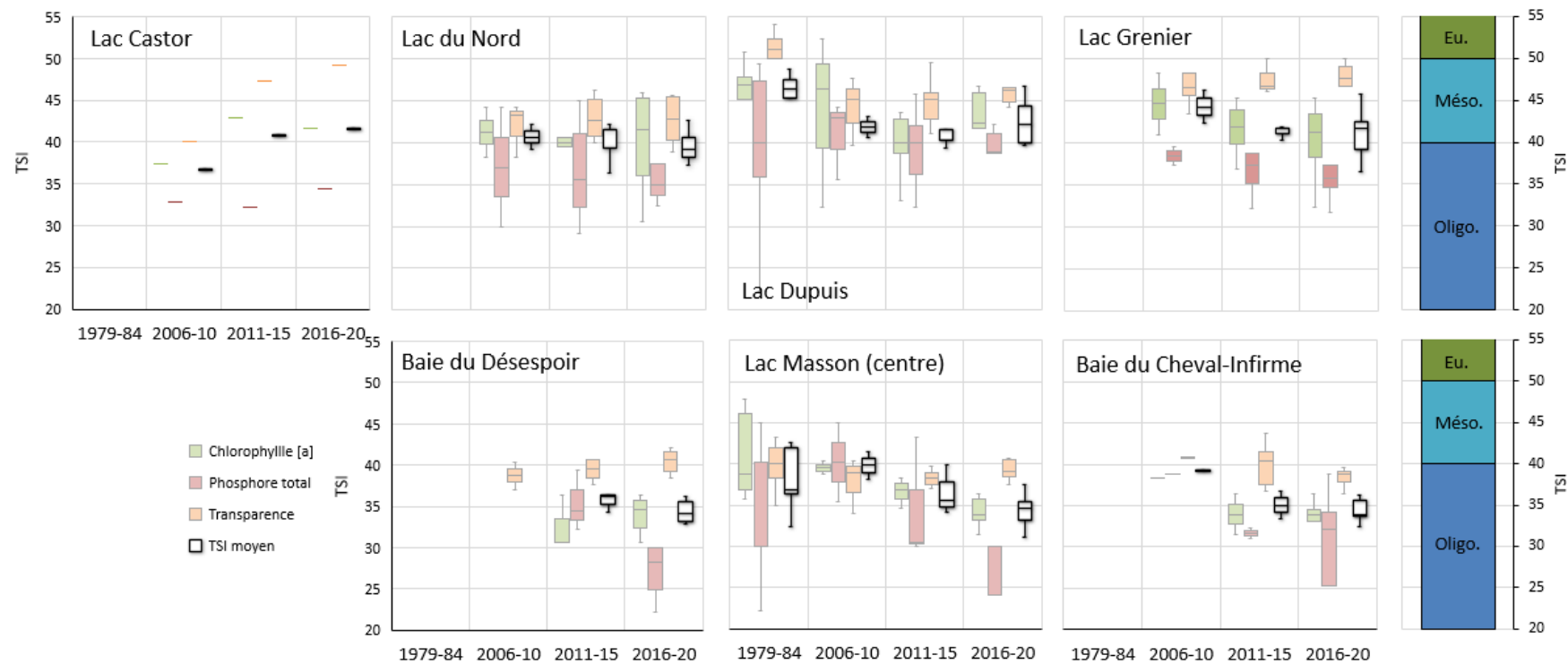


Figure 2. Moyennes quinquennales des indices trophiques de Carlson (TSI), lacs d'Estérel, 1979 à 2020

Les diagrammes sont des boîtes à moustaches.

La ligne centrale représente la médiane des cinq années de données alors que les limites inférieure et supérieure de la boîte représentent respectivement les quartiles 1 et 3. La moustache inférieure représente le minimum des cinq années et la moustache supérieure représente le maximum.

3.4 Qualité de l'eau des tributaires

L'analyse de l'eau dans les tributaires considérés problématiques lors du suivi de 2017 a révélé des dépassements du critère de qualité de l'eau de surface pour la protection des activités récréatives et de l'esthétisme (MELCC, 2019). Deux dépassements en *E. coli* (>200 UFC/100 mL) ont été observés dans les tributaires identifiés DUP5 et MAS2 (Tableau 5), ce qui fait que les activités de baignade et autres contacts directs avec l'eau ont été compromises sur une courte période.

- Pour le tributaire DUP5, un seul épisode de dépassement du critère dans l'eau du lac à l'embouchure du tributaire le 9 juillet 2020. Toutefois, la situation ne s'est pas représentée.
- Pour le tributaire MAS2, l'épisode s'est présenté lors du dernier échantillonnage et représentait un dépassement important du critère de qualité de l'eau du MELCC.
- La qualité de l'eau des tributaires DUP1 et MS5 ainsi que du point d'échantillonnage en littoral RESORT est bonne en 2020 permettant tous les usages récréatifs.

Mentionnons qu'une eau qualifiée de médiocre ne présente pas de problèmes.

Tableau 5. Qualité de l'eau des tributaires, Estérel, 2020

	Date	Emplacement de l'échantillon	Température (°C)	pH	Conductivité (µS/cm)	<i>E. coli</i> (UFC / 100 mL)	Qualité de l'eau (MELCC, 2019)
DUP1	2020-05-21	Lac	19,7	6,8	155	<2	Excellente
		Tributaire	14,2	7,0	232	3	Excellente
	2020-07-09	Lac	29,4	7,5	72	2	Excellente
		Tributaire	22,0	7,2	335	110	Médiocre
2020-08-26	Lac	20,5	6,8	119	37	Bonne	
	Tributaire	16,2	6,6	438	7	Excellente	
DUP5	2020-05-21	Lac	17,0	7,3	65	2	Excellente
		Tributaire	18,4	7,2	105	40	Bonne
	2020-07-09	Lac	31,1	7,3	74	730	Mauvaise
		Tributaire	24,8	7,0	128	290	Mauvaise
2020-08-26	Lac	17,4	6,8	104	88	Bonne	
	Tributaire	19,8	6,8	84	130	Médiocre	
MAS2	2020-05-21	Lac	16,5	7,6	102	2	Excellente
		Tributaire	16,8	7,4	170	5	Excellente
	2020-07-09	Lac	26,7	7,5	74	3	Excellente
		Tributaire	25,4	7,4	94	150	Médiocre
2020-08-26	Lac	20,6	6,9	78	340	Mauvaise	
	Tributaire	18,9	6,7	118	52	Bonne	
MAS5	2020-05-21	Lac	11,0	6,3	84	<2	Excellente
		Tributaire	17,1	6,8	608	23	Bonne
	2020-07-09	Lac	27,0	7,7	78	3	Excellente
		Tributaire	27,7	7,7	74	2	Excellente
2020-08-26	Lac	21,8	7,5	80	<2	Excellente	
	Tributaire	21,1	7,2	81	<2	Excellente	
RESORT	2020-05-21	Lac	12,6	6,9	60	2	Excellente
	2020-07-09	Lac	27,6	7,4	70	2	Excellente
	2020-08-26	Lac	20,8	7,0	76	<2	Excellente

Rouge. Au-dessus du critère de qualité de l'eau pour la protection des activités récréatives et de l'esthétique (MELCC, 2019).

3.5 Surveillance du myriophylle à épi

Le littoral et les baies peu profondes des lacs Masson, Dupuis, du Nord et Grenier ont été parcourus méticuleusement en bateau les 26, 27 et 28 août 2020. Après un total de 30 h*personne de recherche, aucun spécimen de myriophylle à épis n'a été repéré.

4 DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Qualité de l'eau des lacs

La concentration en phosphore total en surface correspond à celle d'un lac oligotrophe pour tous lacs échantillonné, soit du Nord, Dupuis, Grenier et Masson (Centre, Cheval-infirmes, Désespoir) ce qui est excellent. Pour tous les lacs, les taux de phosphore sont en deçà des valeurs des dernières années. Toutefois, il existe une certaine oscillation naturelle dans les lacs d'Estérel avec des pics de phosphore et chlorophylle observés aux 4 à 5 ans. Ainsi, il est important d'observer l'évolution de la qualité de l'eau sur une longue période. L'analyse de l'évolution des taux de phosphore de tous les lacs révèle une diminution considérable du phosphore depuis 2006 pour les lacs Masson, Grenier et Dupuis et une constance pour les lacs Castor et du Nord. Ces résultats suggèrent que la qualité des lacs s'améliore considérablement. Notons qu'en contexte d'étalement urbain et de réchauffement climatique, le simple fait de ne pas voir de dégradation est déjà une très bonne nouvelle.

Toutefois, la concentration en oxygène dissous au fond des cinq lacs est très faible. Effectivement, le lac du Nord est en hypoxie, et les lacs Dupuis, Grenier, Masson (Désespoir) et Masson (Centre) sont en anoxie. Deux scénarios peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, de basses concentrations en oxygène sont généralement associées à une productivité élevée — associée aux lacs mésotrophes et eutrophes. Cette productivité implique une plus grande activité des décomposeurs benthiques (organismes des sédiments) qui consomment l'oxygène dissous. Il n'est pas impossible que cette importante activité benthique soit due au passé mésotrophe de ces lacs. En effet, l'activité bactérienne décompose la matière organique qui s'est déposée au fond des lacs, celle-ci provient principalement de phytoplancton mort (algues et cyanobactéries) s'accumulant en couche au fil des ans. Les sédiments reflètent donc non seulement le présent d'un lac dans ses couches superficielles, mais également le passé. Le second scénario, le plus probable pour les lacs Masson et du Nord, se nomme l'anoxie morphométrique et est relativement fréquent dans les lacs des Laurentides. Lorsqu'un lac ne présente qu'un faible volume d'eau dans sa fosse profonde, la quantité d'oxygène qui y est séquestrée au printemps est basse. Ainsi, même en considérant une activité normale des décomposeurs, il n'y a tout simplement pas suffisamment d'oxygène pour la supporter.

La concentration en azote total de Kjeldahl est quant à elle supérieure à la moyenne régionale dans tous les lacs sauf le lac Masson (Désespoir), où elle est en dessous de la limite de détection (Legendre et coll, 1980). Les hautes concentrations peuvent être associées à la fertilisation dans le bassin versant (golf, résidences) ou à un apport naturel. Bien que les lacs d'Estérel ne présentent pas des concentrations inquiétantes, il demeure pertinent de surveiller ce paramètre, puisque de fortes concentrations en azote peuvent stimuler la croissance des cyanobactéries potentiellement toxiques.

Il demeure toujours pertinent de maintenir des objectifs de prévention et de conservation, comme souhaité par le conseil municipal d'Estérel. En effet, des problématiques ponctuelles peuvent encore représenter des menaces à la santé des lacs et des phénomènes liés à l'eutrophisation demeurent d'actualité.

Ainsi, **la poursuite du suivi annuel de la qualité de l'eau est fortement recommandée** pour les sept stations des lacs Masson, Dupuis, Grenier, Castor et du Nord, soit les principaux lacs de la Ville d'Estérel.

4.2 Qualité de l'eau des tributaires

Concernant le pH, toutes les valeurs mesurées aux différents tributaires respectent les critères de qualité de l'eau. Ainsi, les valeurs de pH faibles enregistrées au tributaire MAS5 en 2019 ne semblent pas témoigner d'un problème récurrent.

Du côté de la conductivité, des valeurs anormalement élevées sont mesurées dans les tributaires DUP1 et MAS5. Le tributaire DUP1 draine le Club de Golf d'Estérel. La conductivité peut donc être influencée par des apports en fertilisants. Le tributaire MAS5 se retrouve quant à lui en milieu urbain où l'utilisation de sel de voirie peut augmenter la conductivité de l'eau du secteur pendant plusieurs années. Par ailleurs, la valeur de conductivité très élevée a été enregistrée seulement lors du premier échantillonnage au mois de mai suggérant un lessivage important de l'épandage hivernal au printemps.

Les concentrations d'*E. coli* montrent des dépassements importants du critère gouvernemental (200 UFC/100 mL) pour les tributaires DUP5 et MAS2. Les bactéries *E. coli* sont associées aux matières fécales et les sources de telles contaminations ne sont pas nombreuses : soit animales ou humaines. Généralement, une étude des propriétés du bassin versant des cours d'eau permet d'éliminer certaines de ces sources afin de cibler le problème. Les deux cours d'eau montrant des dépassements drainent les terrains de golf au nord et sud du Chemin Fridolin-Simard (DUP5 et MAS2). Les terrains de golf abritent souvent d'importantes populations de canards et de bernaches du Canada, et celles-ci pourraient en être la source.

En 2019, le tributaire identifié MAS5 montrait lui aussi un dépassement important du critère gouvernemental sur les concentrations d'*E. coli*, et ce à trois reprises sur les cinq échantillonnages. La situation, qui avait été identifiée en 2017, semble s'être améliorée. En effet, les concentrations d'*E. coli* mesurées lors du suivi de 2020 révèlent une eau de qualité excellente ou bonne.

En 2020, la station d'échantillonnage identifiée RESORT présente des valeurs de pH, de conductivité attendue pour un lac des Laurentides ainsi que de faibles concentrations d'*E. coli* suggérant l'absence de contamination fécale.

Malgré certains dépassements, la grande dilution à l'arrivée dans le lac assure très probablement le respect du seuil de protection des activités récréatives et de l'esthétique et aucune contre-indication à la baignade n'est recommandée à ce stade. Afin de s'assurer de la sécurité publique en attendant que des correctifs soient implantés, **il est recommandé de poursuivre le suivi des concentrations en bactérie *E. coli* dans le lac à proximité des tributaires identifiés DUP5 et MAS2.**

4.3 Surveillance du myriophylle à épis

Bien qu'aucun spécimen de myriophylle à épis n'ait été trouvé en date d'août 2020, cette plante est réputée pour sa propagation très efficace. Il existe peu de solutions et elles sont généralement très dispendieuses une fois que l'espèce s'est répandue. **De ce fait, afin de préserver les lacs de cet envahisseur, il est recommandé de poursuivre la prévention.**

Il existe quelques autres plantes aquatiques envahissantes au Québec, tel l'Hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*) ou la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*). Les mesures physico-chimiques ne présentent qu'une partie du portrait général de la santé d'un lac. Les plantes aquatiques, plus spécifiquement leur emplacement, densité et diversité (les espèces présentes) sont également de bons indicateurs de l'eutrophisation et donnent d'importantes informations sur les sources ponctuelles en provenance des rives. Considérant que le dernier inventaire des herbiers date de 2008, **il est recommandé de faire un inventaire plus exhaustif des plantes aquatiques afin de mettre à jour la carte des herbiers.**

4.4 Suivi du périphyton

Le périphyton a été caractérisé dans les lacs d'Estérel en 2015, 2016 et 2017. Selon le plan d'échantillonnage proposé par le MELCC (MDDEP et coll., 2012), le prochain cycle d'échantillonnage devrait débuter en 2022.

5 ASSURANCE QUALITÉ

Groupe Hémisphères dispose d'un système interne de contrôle de la qualité inspiré de la norme ISO 9001 : 2008. Ce dernier est basé sur la vérification et l'approbation de tout concept et production de documents par un professionnel senior. Il tient notamment compte de la responsabilité du management, du contrôle de la documentation et des données, de la formation continue du personnel, ainsi que de l'assurance qualité pour les produits livrables. Ce système inclut également un contrôle assidu des travaux de terrain et des mesures de prévention et de sécurité spécifiques au projet.

6 RÉFÉRENCES

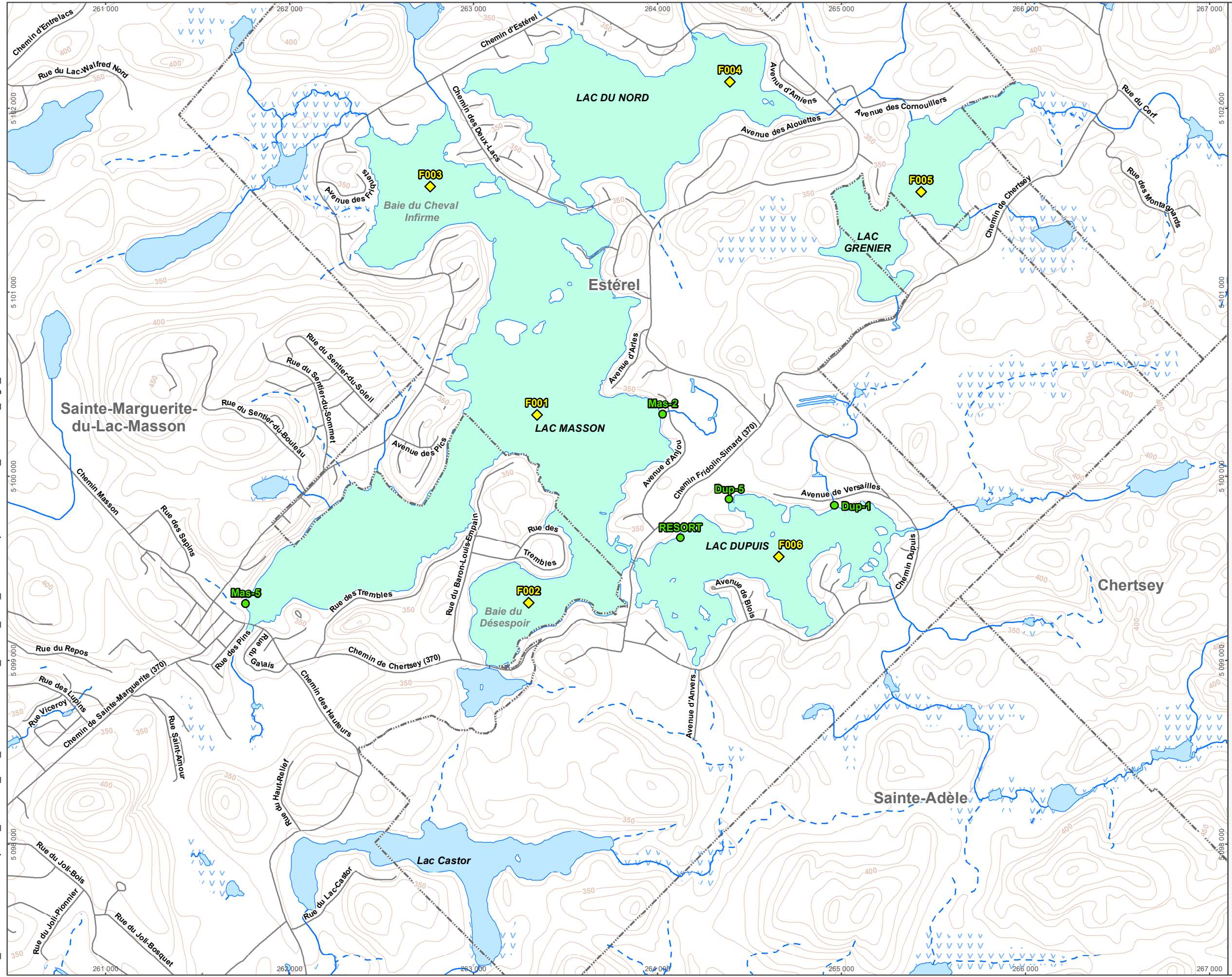
- Blais, S. (2008). *Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs et nos rivières*, 3^e édition. Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 54 pages.
- CCME [Conseil canadien des ministres de l'Environnement] (1999). Recommandations pour la qualité et les aspects esthétiques des eaux utilisées à des fins récréatives, dans *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement*, 1999, Winnipeg.
- Groupe Hémisphères (2020). *Suivi 2019 de la qualité de l'eau des lacs d'Estérel*. Rapport technique réalisé pour la ville d'Estérel, 13 pages et annexes.
- Lambert, D., Cattaneo, A. et Carignan, R. (2008). Periphyton as an early indicator of perturbation in recreational lakes. *Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, 65 (2), 258-265.
- Lamontagne, M. et Gauthier, J.-P. (1972). *Étude limnologique des lacs Masson et Dupuis, Comté de Terrebonne*. Gouvernement du Québec, ministère des Richesses naturelles, Direction générale des eaux, 76 pages.
- Legendre, P., CERSE [Centre de recherche en Sciences de l'Environnement] et SQE [Service de la qualité des eaux du Québec] (1980). *Qualité des eaux : interprétation des données lacustres, 1971-1977*. Ministère de l'Environnement, direction générale des inventaires et de la recherche, 409 pages.
- MDDEP [Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs], CRE LA [Conseil régional de l'environnement des Laurentides] et GRIL [Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique] (2012). *Protocole de suivi du périphyton*, Québec, MDDEP, Direction du suivi de l'état de l'Environnement, 33 pages.
- MELCC [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques] (2019). *La qualité de l'eau et les usages récréatifs*. Consulté en ligne au <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/recreative/qualite.htm> le 2020-01-06.
- MELCC [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques] (1979-2019). [Base de données] *Banque de données sur la qualité du milieu aquatique*.
- Robertson, D.M., et Ragotzkie, R. A. (1990). Changes in the thermal structure of moderate to large sized lakes in response to changes in air temperature. *Aquatic Sciences*, 52(4), 360-380.

ANNEXES

Annexe I

Figures

W:_CartoContrats\Municipalite_Ville\M08_Ville_Estere\M08-28-20_Estere_Suivi_2020\Workspaces\GH-1298_M08-28-20_Fig1_StationSuivi.mxd



Legende

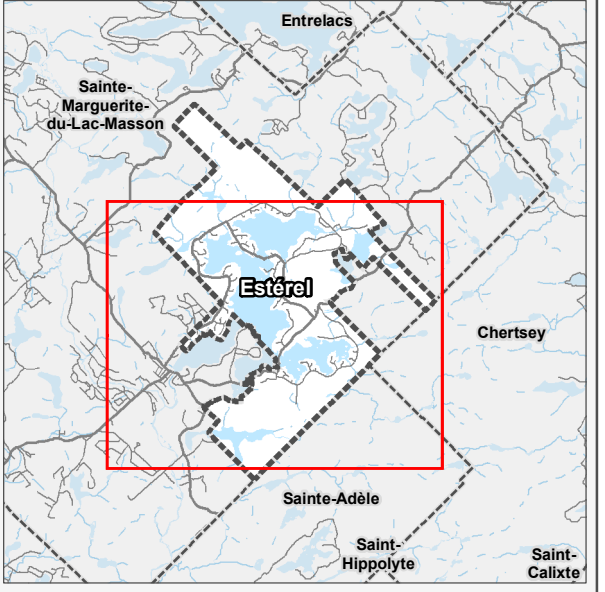
- Limite municipale
- Milieu humide
- Réseau routier
- Courbe topographique
- Station de suivi de la qualité de l'eau
- Point tributaire

Hydrographie

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Lac à l'étude

Échelle : 1/20 000 Projection : NAD 1983 MTM 8

0 200 400 600 800 m



SUIVI 2020 DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS D'ESTÉREL

Sources :
 Fond de carte :
 MERN, Adresses Québec, AQRéseau+, mars 2019
 MERN et MDDELCC, GRHQ, 2016
 MERN, SDA, 2019
 BDTQ, Ministère des ressources naturelles, ©Gouvernement du Québec, 2002

Stations de suivi de la qualité de l'eau pour les lacs et les tributaires d'Estérel

Figure 1

FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR :
 GH-1298, M08-27-19, 2020-12-16, fxlafortune

Annexe II

Certificats de laboratoire, 2020



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM494880

N° client : 32304

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2020/05/22
Date de prélèvement:	2020/05/21
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	(Voir identification)
# de commande:	490

Identification des échantillons: MAS5_IN, MAS5_OUT, MAS2_IN, MAS2_OUT, DUP1_IN, DUP1_OUT, DUP5_IN, DUP5_OUT, RESORT_IN, RESORT_OUT

Préleveur : Non identifié

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

Signature: *[Handwritten signature]*

Stamp: MICROBIOLOGISTE
 Marc-Antoine Laurendeau
 4142
 2018-2019
 QUÉBEC

Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM494880
 N° client : 32304

CERTIFICAT D'ANALYSES

RÉSULTATS

ID Labo		563708	563709	563710	563711	563712	563713	563714	563715
ID Client		MAS5_IN	MAS5_OUT	MAS2_IN	MAS2_OUT	DUP1_IN	DUP1_OUT	DUP5_IN	DUP5_OUT
Matrice		Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)	(Voir identification)
Prélevé le	unité	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21	2020/05/21
E.coli 3	UFC/100mL	23	<2	5	2	3	<2	40	2

ID Labo		563716	563717
ID Client		RESORT_IN	RESORT_OUT
Matrice		Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		(Voir identification)	(Voir identification)
Prélevé le	unité	2020/05/21	2020/05/21
E.coli 3	UFC/100mL	2	<2

Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenue	Attendue	Intervalle	#1	#2	
E.coli (H2Lab-Ec-321) 3	0	UFC/100 mL	--	--	--	--	--	--	--	2020-05-22



180 boul. Norbert-Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
Tél. : 819 326-8690
Sans frais: 1 877 326-8690
www.h2lab.ca

N° certificat : SAM494880
N° client : 32304

CERTIFICAT D'ANALYSES

Légende :

UFC : Unité(s) formatrice(s) de colonies **3 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts** ***LDR : Limite de détection raportée**

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM501555

N° client : 32304

Réf. Client : Resort Estérel

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2020/07/09
Date de prélèvement:	2020/07/09 13:50, 2020/07/09 13:15, 2020/07/09 12:50, 2020/07/09 12:45, 2020/07/09 12:20, 2020/07/09 12:10, 2020/07/09 12:00, 2020/07/09 11:25, 2020/07/09 11:30, 2020/07/09 11:05
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	Estérel

Identification des échantillons: RESORT ESTÉREL, MAS5 - LAC, MAS5 - TRIBUTAIRE, MAS2 - TRIBUTAIRE, MAS 2 - TÉMOIN, MAS 2 - LAC, DUP1 - TRIBUTAIRE, DUP 1 - LAC, DUP 5 - LAC, DUP 5 - TRIBUTAIRE

Préleveur : Marie-Christine

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.



 Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél.. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM501555

N° client : 32304

Réf. Client : Resort Estérel

CERTIFICAT D'ANALYSES

RÉSULTATS

ID Labo		571627	571628	571629	571630	571631	571632	571633	571634
ID Client		Resort Estérel	MAS5 - LAC	MAS5 - Tributaire	Mas2 - Tributaire	MAS 2 - Témoin	MAS 2 - Lac	DUP1 - Tributaire	DUP 1 - Lac
Matrice		Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/07/09 11:05	2020/07/09 11:30	2020/07/09 11:25	2020/07/09 12:00	2020/07/09 12:10	2020/07/09 12:20	2020/07/09 12:45	2020/07/09 12:50
E. coli 3	UFC/100mL	2	3	2	150	130	3	110	2

ID Labo		571635	571636
ID Client		DUP 5 - Lac	DUP 5 - Tributaire
Matrice		Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/07/09 13:15	2020/07/09 13:50
E. coli 3	UFC/100mL	730	290

Contrôle de qualité

Paramétré (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenu	Attendue	Intervalle	#1	#2	
E. coli (H2Lab-Ec-321) 3	0	UFC/100 mL	--	--	--	--	--	--	--	2020-07-10



180 boul. Norbert-Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
Tél.. : 819 326-8690
Sans frais: 1 877 326-8690
www.h2lab.ca

N° certificat : SAM501555

N° client : 32304

Réf. Client : Resort Estérel

CERTIFICAT D'ANALYSES

Légende :

UFC : Unité(s) formatrice(s) de colonies **3** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts ***LDR** : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509037

N° client : 32304

Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2020/08/27
Date de prélèvement:	2020/08/26
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	Estérel
# de commande:	491

Identification des échantillons: MASSON DÉSESPOIR, DUPUIS

Préleveur : Laurent Fraser

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.


 Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts





180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509037
 N° client : 32304
 Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

RÉSULTATS

ID Labo		580884	580885
ID Client		Masson Désespoir	Dupuis
Matrice		Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/08/26	2020/08/26
Phosphore Total en Trace a 3	mg/l	0,0035	0,0069
Azote total Kjeldahl 3	mg/l N	< 0,30	0,39
Chlorophylle a 3	µg/L	1,7	3,3
Nitrites-Nitrates a 3	mg/L N	< 0,02	< 0,02
Turbidité a 3	UTN	0,54	0,63



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509037

N° client : 32304

Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenue	Attendue	Intervalle	#1	#2	
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) 3	0	µg/L	--	--	--	--	--	--	--	31/08/2020
Nitrites-Nitrates (H2Lab-NIT-311) a	0,020	mg/L N	< 0,020	MR 0,5	0,51	0,5	[0,39,0,61]	< 0,020	< 0,04	31/08/2020
Azote total Kjeldahl (H2Lab-NTK-311) 3	0,30	mg/l N	< 0,30	MR 20	20	20	[18,22]	0,89	0,94	03/09/2020
Phosphore Total en Trace (H2Lab-PTT-311) a	0,00060	mg/l	< 0,0019	MR 0.020	0,019	0.02	[0,017,0,023]	0,013	0,013	31/08/2020
Turbidité (H2Lab-TUR-311) a	0,12	UTN	--	--	--	--	--	--	--	27/08/2020

Légende :

a : Paramètre(s) accrédité(s)

3 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts

*LDR : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509038

N° client : 32304

Réf. Client : DUP1-IN

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2020/08/27
Date de prélèvement:	2020/08/26
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	Estérel
# de commande:	490

Identification des échantillons: DUP1-IN, DUP1-OUT, DUP5-IN, DUP5-OUT, MAS2-IN, MAS2-OUT, MAS5-IN, MAS5-OUT, RESORT, DUPLICA

Préleveur : Laurent Fraser

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509038

N° client : 32304

Réf. Client : DUP1-IN

CERTIFICAT D'ANALYSES

RÉSULTATS

ID Labo		580886	580887	580888	580889	580890	580891	580892	580893
ID Client		DUP1-IN	DUP1-OUT	DUP5-IN	DUP5-OUT	MAS2-IN	MAS2-OUT	MAS5-IN	MAS5-OUT
Matrice		Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26
E. coli 3	UFC/100mL	37	7	88	130	340	52	<2	<2

ID Labo		580894	580895
ID Client		RESORT	DUPLICA
Matrice		Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/08/26	2020/08/26
E. coli 3	UFC/100mL	<2	<2

Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenu	Attendue	Intervalle	#1	#2	
E. coli (H2Lab-Ec-321) 3	0	UFC/100 mL	--	--	--	--	--	--	--	27/08/2020



180 boul. Norbert-Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
Tél. : 819 326-8690
Sans frais: 1 877 326-8690
www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509038

N° client : 32304

Réf. Client : DUP1-IN

CERTIFICAT D'ANALYSES

Légende :

UFC : Unité(s) formatrice(s) de colonies **3** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts ***LDR** : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509214

N° client : 32304

Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2020/08/27
Date de prélèvement:	2020/08/26
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	Estérel
# de commande:	491

Identification des échantillons: MASSON CENTRE, MASSON CHEVAL-INFIRME, DU NORD

Préleveur : Laurent Fraser

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.


 Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts





180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509214

N° client : 32304

Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

RÉSULTATS

ID Labo		581109	581110	581111
ID Client		Masson centre	Masson Cheval-Infirme	du Nord
Matrice		Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface
Lieux de prélèvement		Estérel	Estérel	Estérel
Prélevé le	unité	2020/08/26	2020/08/26	2020/08/26
Phosphore Total en Trace a 3	mg/l	0,0040	0,0043	0,0062
Azote total Kjeldahl 3	mg/l N	0,31	0,36	0,42
Chlorophylle a 3	µg/L	1,1	1,3	<0,13
Nitrites-Nitrates a 3	mg/L N	< 0,02	< 0,02	< 0,02
Turbidité a 3	UTN	0,37	0,56	0,56



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509214

N° client : 32304

Réf. Client : Masson centre

CERTIFICAT D'ANALYSES

Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenue	Attendue	Intervalle	#1	#2	
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) 3	0	µg/L	--	--	--	--	--	--	--	31/08/2020
Nitrites-Nitrates (H2Lab-NIT-311) a	0,020	mg/L N	< 0,020	MR 0,5	0,51	0,5	[0,39,0,61]	< 0,020	< 0,04	31/08/2020
Azote total Kjeldahl (H2Lab-NTK-311) 3	0,30	mg/l N	< 0,30	MR 20	20	20	[18,22]	0,89	0,94	03/09/2020
Phosphore Total en Trace (H2Lab-PTT-311) a	0,00060	mg/l	< 0,0019	MR 0.020	0,019	0.02	[0,017,0,023]	0,013	0,013	31/08/2020
Turbidité (H2Lab-TUR-311) a	0,12	UTN	--	--	--	--	--	--	--	28/08/2020

Légende :

a : Paramètre(s) accrédité(s)

3 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts

*LDR : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
 Tél. : 819 326-8690
 Sans frais: 1 877 326-8690
 www.h2lab.ca

N° certificat : SAM509308

N° client : 32304

Réf. Client : Grenier

CERTIFICAT D'ANALYSES

Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204
 Montréal
 Québec H2K 1C3
 N° téléphone : 514-509-6572
 Email : lfraser@hemis.ca
 Commande : 491

N° échantillon : 581217 (Grenier)

Matrice : Eau de surface
 Reçu le : 2020-08-28
 Prélevé le : 2020-08-26
 Etat de l'éch. à la réception :
 Lieu de prélèvement : Estérel
 Préleveur : Laurent Fraser

Paramètre (méthode)	Résultat	Unité	Norme/Recommandation	Date d'analyse
Azote total Kjeldahl (H2Lab-NTK-311) a 3	0,55	mg/l N	N/A	2020-09-03
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) 3	2,2	µg/L	N/A	2020-08-31
Nitrites-Nitrates (H2Lab-NIT-311) a 3	< 0,02	mg/L N	N/A	2020-08-31
Phosphore Total en Trace (H2Lab-PTT-311) a 3	0,0068	mg/l	N/A	2020-08-31
Turbidité (H2Lab-TUR-311) a 3	0,44	UTN	N/A	2020-08-28

Légende :

a : Paramètre(s) accrédité(s) 3 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

Annexe III

Représentation graphique des résultats

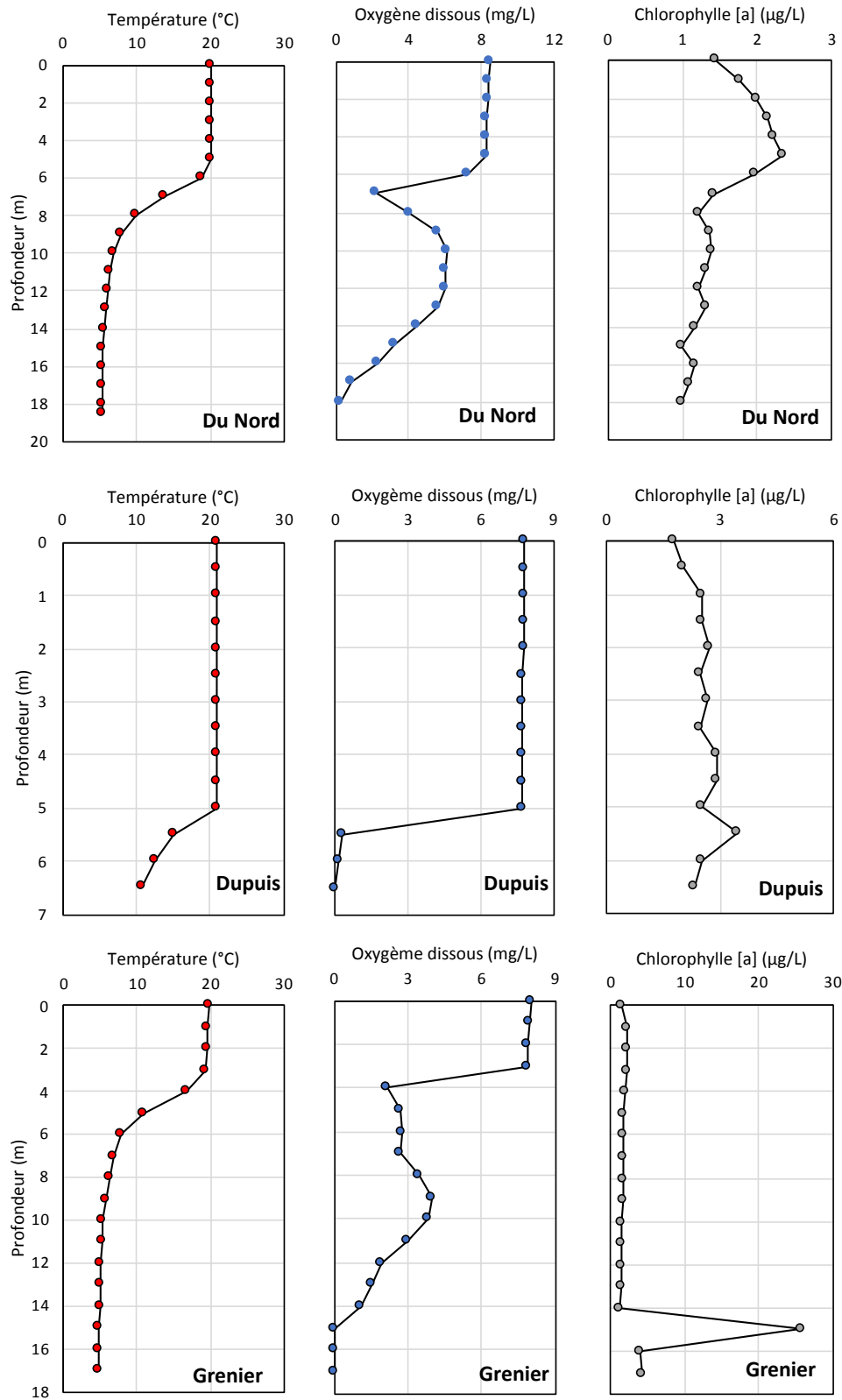
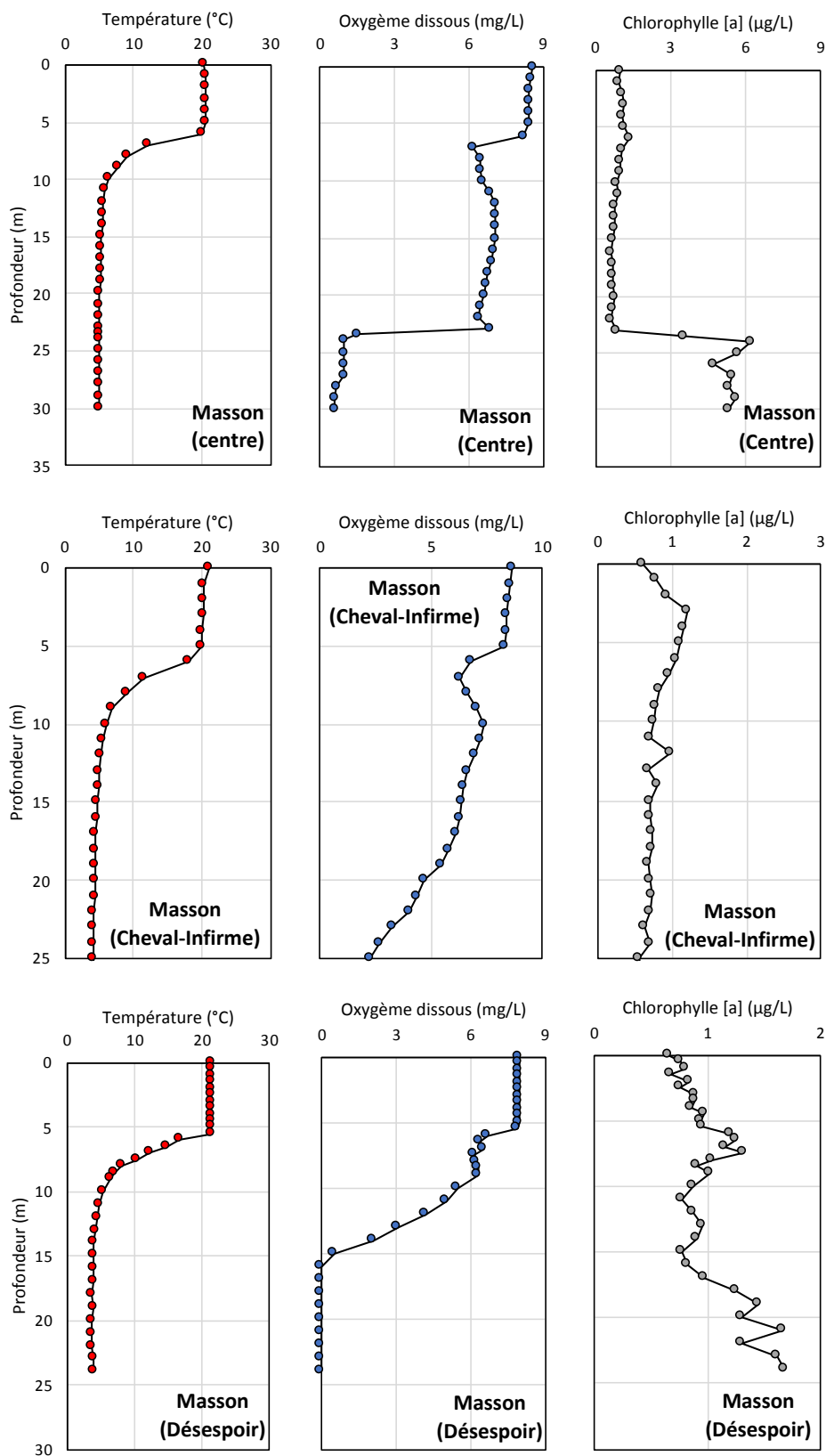


Figure A 2. Profils de température, d'oxygène et de chlorophylle [a], lacs du Nord, Dupuis et Grenier, Estérel 2020

**Figure A 3. Profils de température, d'oxygène et de chlorophylle [a], lac Masson, Estérel 2020**

Annexe IV

Répertoire photo, 2020

MAS05 - tribulaire



Amont



Aval



Substrat

MAS05 - lac Masson



Amont



Aval



Substrat



DUP05 - tribulaire



Amont



Aval



Substrat

DUP05 - lac Dupuis



Amont



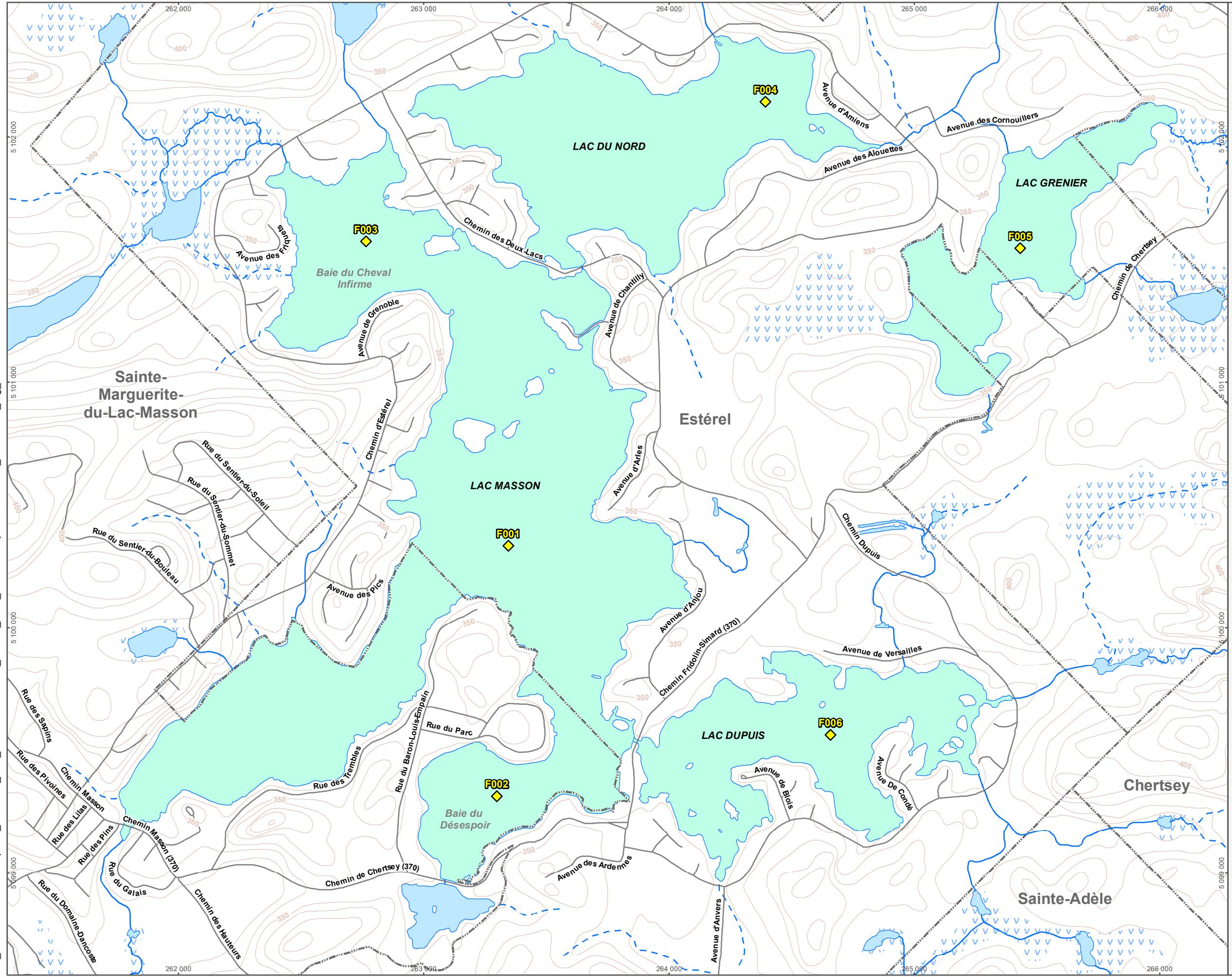
Aval



Substrat



W:_CartoContrats\Municipalite_Ville_M08_Ville_Estere\M08-28-20_Estere_Suivi_2020\Workspaces\GH-1299_M08-28-20_Fig_StationsSuivi.mxd



Legende

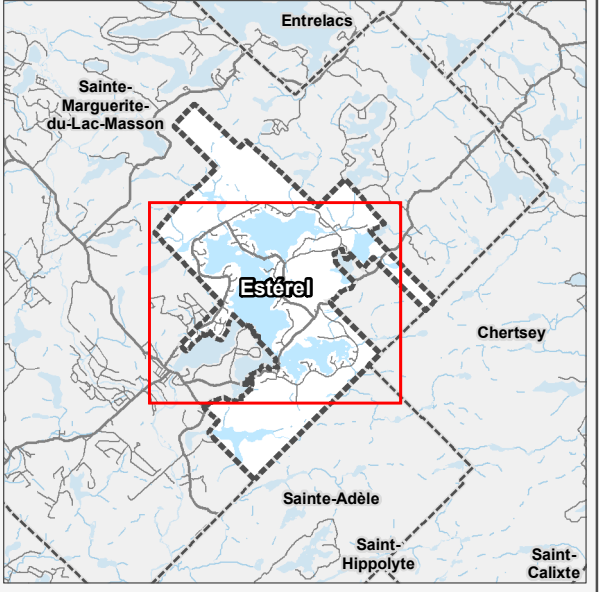
- Limite municipale
- Milieu humide
- Réseau routier
- Courbe topographique
- Station de suivi de la qualité de l'eau

Hydrographie

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Lac à l'étude

Échelle : 1/15 000 Projection : NAD 1983 MTM 8

0 200 400 600 800 m



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS D'ESTÉREL



Sources :
 Fond de carte : MERN, Adresses Québec, AQRéseau+, mars 2019
 MERN et MDDELCC, GRHQ, 2016
 MERN, SDA, 2019
 BDTQ, Ministère des ressources naturelles, ©Gouvernement du Québec, 2002

Stations de suivi de la qualité de l'eau pour les lacs d'Estérel

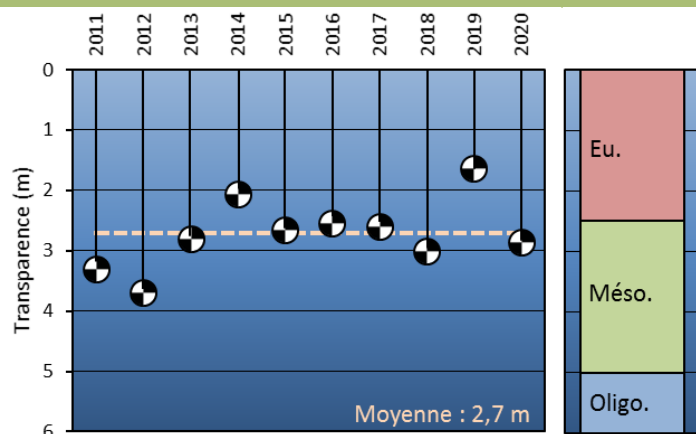


FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR :
 GH-1299, M08-27-19, 2021-01-12, fxlafortune

ÉTAT DE SANTÉ DES LACS D'ESTÉREL – LAC DUPUIS (#F006)

Le lac Dupuis possède une superficie de 60 ha et un volume de 1 930 000 m³. Sa profondeur moyenne est de 3,2 m et sa profondeur maximale, de 9,0 m. L'eau du lac se renouvelle tous les 4,6 mois (0,4 an) ce qui est rapide et en fait un lac résilient aux perturbations. Il draine un bassin versant forestier de 800 ha.

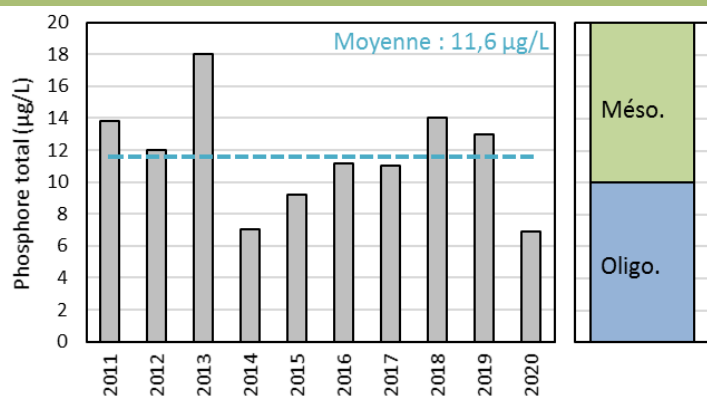
Transparence



La transparence représente la profondeur jusqu'où pénètre la lumière et est une des mesures les plus utilisées dans l'étude des lacs. Ce simple chiffre intègre plusieurs facteurs que sont la turbidité, la couleur et la quantité d'algues planctoniques. Cet indice est donc représentatif de la qualité de l'eau, mais ne renseigne pas toujours sur les facteurs sous-jacents cette qualité. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont utilisés en parallèle pour avoir un diagnostic valable.

Depuis les 10 dernières années, le lac Dupuis présente une transparence moyenne de 2,7 m, typique d'un lac mésotrophe.

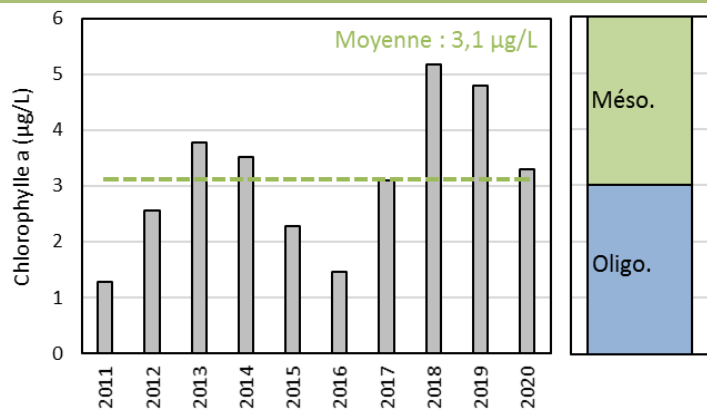
Phosphore total



Naturellement, le phosphore provient de la décomposition de la matière organique présente sur le bassin versant et transportée par l'eau jusqu'au lac. Toutefois, de nombreuses activités anthropiques augmentent les teneurs en phosphore : les terres agricoles, les effluents municipaux, certaines industries, les installations septiques, etc.

Depuis 2011, la concentration estivale moyenne en phosphore est de 11,6 µg/L. Trois dates présentent des concentrations plus basses et attribuables aux lacs oligotrophes, autrement le lac présente des concentrations typiques d'un lac mésotrophe.

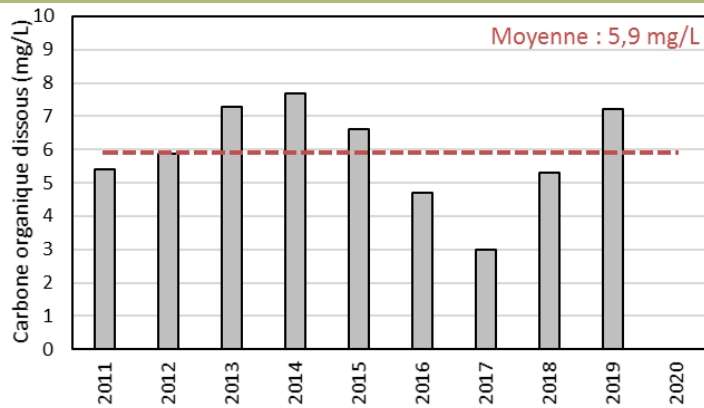
Chlorophylle [a]



La chlorophylle [a] est indicateur de la productivité biologique d'un lac. C'est le pigment responsable de la photosynthèse qui se retrouve dans toutes les algues, plantes aquatiques et cyanobactéries. La chlorophylle mesurée est faible pour les lacs jeunes et augmente avec l'âge.

La concentration estivale moyenne en chlorophylle [a] est de 3,1 µg/L ces 10 dernières années au lac Dupuis. Quatre dates présentent des concentrations attribuables aux lacs oligotrophes, autrement le lac présente des concentrations typiques d'un lac mésotrophe.

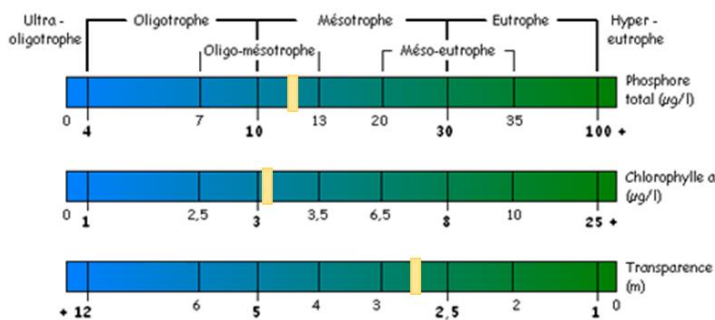
Carbone organique dissous



Le carbone organique dissous est un amalgame de substances humiques et de matériaux végétaux et animaux dégradés ou partiellement dégradés. Les eaux d'effluents municipaux et industriels peuvent aussi en contenir des concentrations importantes. Le carbone organique dissous est responsable de la coloration jaunâtre, brunâtre ou ambrée de l'eau. L'augmentation de la concentration en carbone organique dissous diminue la transparence de l'eau.

Le lac du Dupuis est concentré en carbone organique dissous, avec une concentration estivale moyenne de 5,9 mg/L. La moyenne des lacs des Laurentides est de 5,0 mg/L.

Bilan du niveau trophique



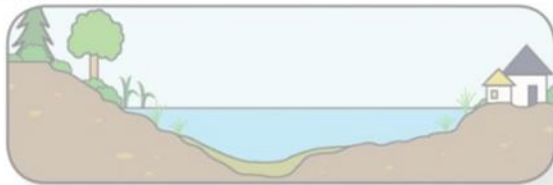
Le lac Dupuis semble être à un stade mésotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales. C'est-à-dire qu'il présente des conditions à mi-chemin entre un lac oligotrophe (non enrichi) et un lac eutrophe (enrichi). En effet, la production primaire du lac est moyenne et attribuable à un lac mésotrophe avec des concentrations de chlorophylle de 3,1 µg/L.

La concentration en phosphore de 11,6 µg/L est également celle d'un lac mésotrophe, qui se situe entre 10 et 30 µg/L. Finalement, la transparence est également celle d'un lac mésotrophe.

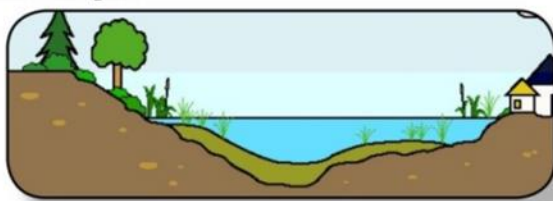
L'eutrophisation est le processus de vieillissement d'un lac qui, au fil des années, s'enrichit en matière organique et nutriments comme le phosphore. Ces éléments viennent naturellement à s'accumuler dans les lacs principalement par l'eau de pluie qui ruisselle dans son bassin versant. La première conséquence directe de cet enrichissement est une plus grande productivité biologique, c'est-à-dire une grande abondance d'algues microscopiques et de plantes aquatiques. En mourant, ces organismes sombrent et se déposent dans les fosses des lacs où ils s'accumulent. Ainsi, les lacs eutrophes présentent une grande accumulation de sédiment et de matière organique. En décomposant ces sédiments, les bactéries présentes au fond des lacs consomment l'oxygène dissous dans les zones profondes. Ce manque d'oxygène apporte également son lot de conséquences, dont une inhospitalité pour les poissons.

Les activités humaines dans un bassin versant viennent radicalement modifier et accélérer ce processus naturel. Cette accélération est principalement due au changement de l'utilisation du sol et du drainage et de manière plus directe, à l'ajout de nutriments dans le système. La simple présence de résidences dans le bassin versant vient avec son lot de nutriments s'ajoutant au bilan du lac. Malheureusement, la présence d'installations septiques défectueuses, l'épandage de fertilisant ou la génération de matière en suspension lors de travaux sont toutes des situations régulièrement rencontrées et accélérant le processus de vieillissement des lacs.

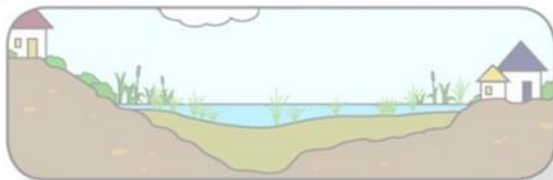
Oligotrophe



Mésotrophe



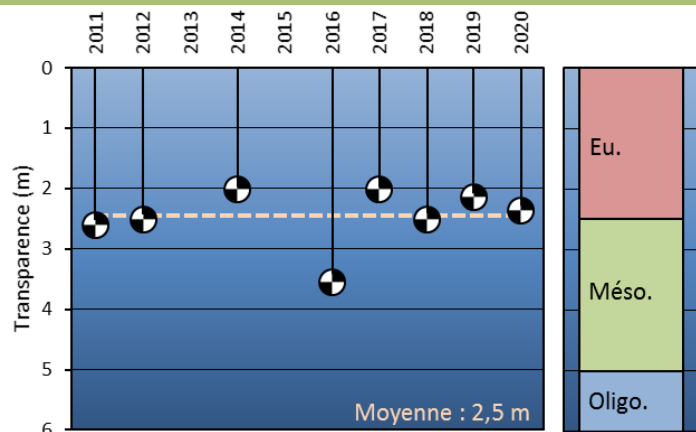
Eutrophe



ÉTAT DE SANTÉ DES LACS D'ESTÉREL – LAC GRENIER (#F006)

Le lac Grenier possède une superficie de 44 ha et un volume de 2 749 000 m³. Sa profondeur moyenne est de 6,2 m et sa profondeur maximale, de 17,9 m. L'eau du lac se renouvelle tous les 1,2 ans ce qui en fait un lac moyennement résilient aux perturbations. Il draine un bassin versant forestier de 390 ha.

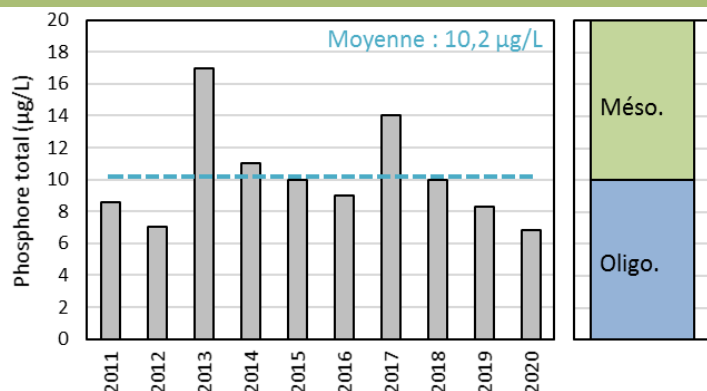
Transparence



La transparence représente la profondeur jusqu'où pénètre la lumière et est une des mesures les plus utilisées dans l'étude des lacs. Ce simple chiffre intègre plusieurs facteurs que sont la turbidité, la couleur et la quantité d'algues planctoniques. Cet indice est donc représentatif de la qualité de l'eau, mais ne renseigne pas toujours sur les facteurs sous-jacents cette qualité. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont utilisés en parallèle pour un diagnostic valable.

Depuis les 10 dernières années, le lac Grenier présente une transparence moyenne de 2,5 m. Cette transparence est à la frontière entre celle d'un lac mésotrophe et d'un lac eutrophe.

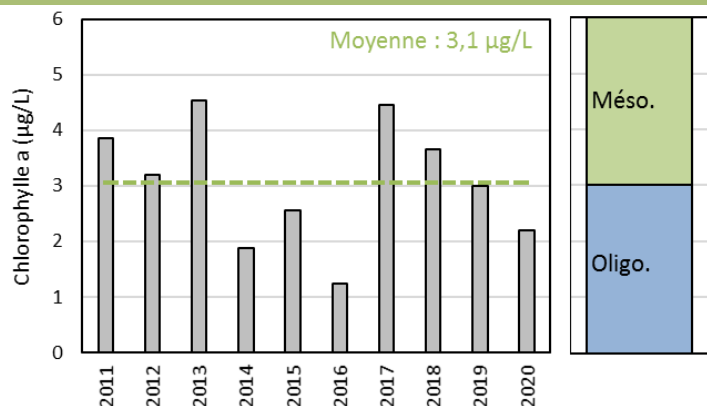
Phosphore total



Naturellement, le phosphore provient de la décomposition de la matière organique présente sur le bassin versant et transportée par l'eau jusqu'au lac. Toutefois, de nombreuses activités anthropiques augmentent les teneurs en phosphore : les terres agricoles, les effluents municipaux, certaines industries, les installations septiques, etc.

Depuis 2011, la concentration estivale moyenne en phosphore est de 10,2 µg/L. Cette concentration est à la limite entre celle d'un lac oligotrophe et d'un lac mésotrophe.

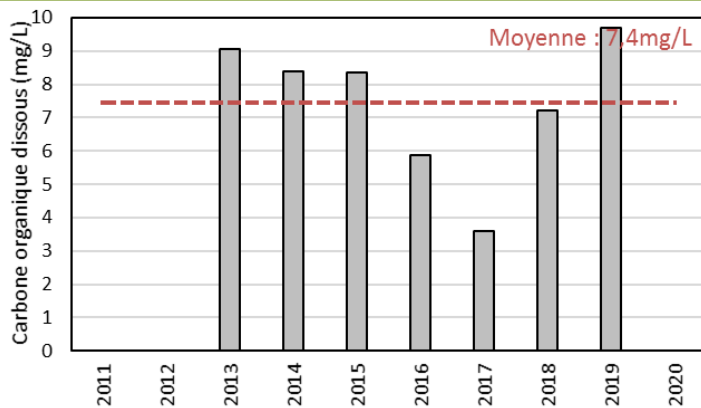
Chlorophylle [a]



La chlorophylle [a] est indicateur de la productivité biologique d'un lac. C'est le pigment responsable de la photosynthèse qui se retrouve dans toutes les algues, plantes aquatiques et cyanobactéries. La chlorophylle mesurée est faible pour les lacs jeunes et augmente avec l'âge.

La concentration estivale moyenne en chlorophylle [a] est de 3,1 µg/L ces 10 dernières années au lac Grenier. Cette concentration est à la limite entre celle d'un lac oligotrophe et d'un lac mésotrophe.

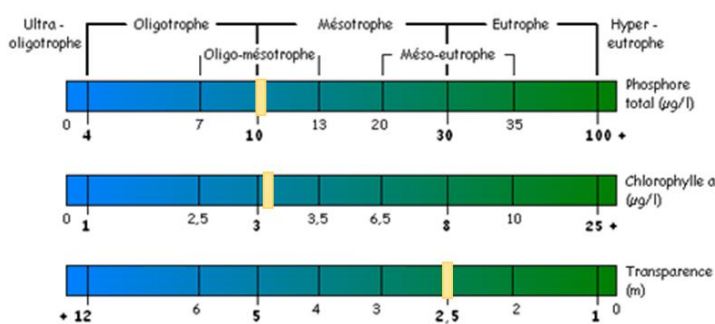
Carbone organique dissous



Le carbone organique dissous est un amalgame de substances humiques et de matériaux végétaux et animaux dégradés ou partiellement dégradés. Les eaux d'effluents municipaux et industriels peuvent aussi en contenir des concentrations importantes. Le carbone organique dissous est responsable de la coloration jaunâtre, brunâtre ou ambrée de l'eau. L'augmentation de la concentration en carbone organique dissous diminue la transparence de l'eau.

Le lac Grenier est particulièrement concentré en carbone organique dissous, avec une concentration estivale moyenne de 7,4 mg/L. La moyenne des lacs des Laurentides est de 5,0 mg/L.

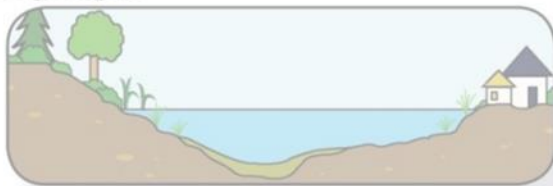
Bilan du niveau trophique



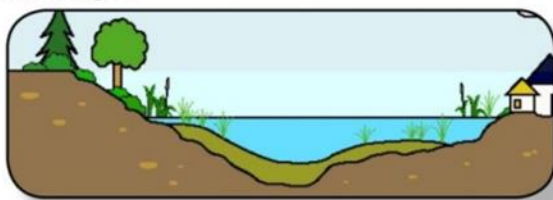
Le lac Grenier semble être à un stade mésotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales. C'est-à-dire qu'il présente des conditions à mi-chemin entre un lac oligotrophe (non enrichi) et un lac eutrophe (enrichi). En effet, la production primaire du lac est attribuable à un lac mésotrophe avec des concentrations de chlorophylle de 3,1 µg/L.

La concentration en phosphore de 10,1 µg/L est également celle d'un lac mésotrophe, qui se situe généralement entre 10 et 30 µg/L. Finalement, la transparence du lac est celle d'un lac eutrophe.

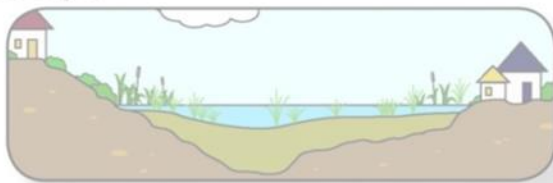
Oligotrophe



Mésotrophe



Eutrophe



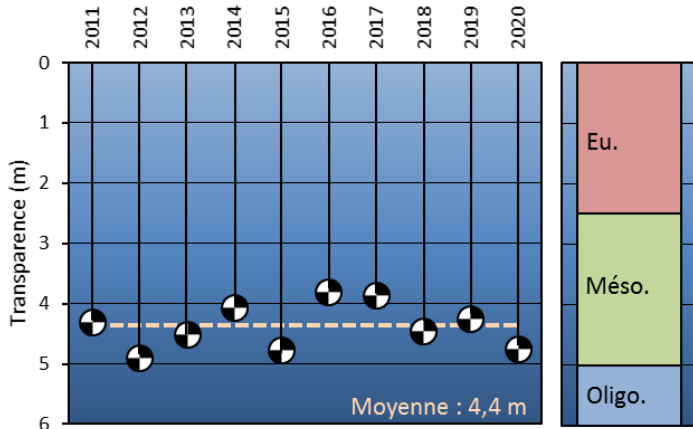
L'eutrophisation est le processus de vieillissement d'un lac qui, au fil des années, s'enrichit en matière organique et nutriments comme le phosphore. Ces éléments viennent naturellement à s'accumuler dans les lacs principalement par l'eau de pluie qui ruisselle dans son bassin versant. La première conséquence directe de cet enrichissement est une plus grande productivité biologique, c'est-à-dire une grande abondance d'algues microscopiques et de plantes aquatiques. En mourant, ces organismes sombrent et se déposent dans les fosses des lacs où ils s'accumulent. Ainsi, les lacs eutrophes présentent une grande accumulation de sédiment et de matière organique. En décomposant ces sédiments, les bactéries présentes au fond des lacs consomment l'oxygène dissous dans les zones profondes. Ce manque d'oxygène apporte également son lot de conséquences, dont une inhospitalité pour les poissons.

Les activités humaines dans un bassin versant viennent radicalement modifier et accélérer ce processus naturel. Cette accélération est principalement due au changement de l'utilisation du sol et du drainage et de manière plus directe, à l'ajout de nutriments dans le système. La simple présence de résidences dans le bassin versant vient avec son lot de nutriments s'ajoutant au bilan du lac. Malheureusement, la présence d'installations septiques défectueuses, l'épandage de fertilisant ou la génération de matière en suspension lors de travaux sont toutes des situations régulièrement rencontrées et accélérant le processus de vieillissement des lacs.

ÉTAT DE SANTÉ DES LACS D'ESTÉREL – LAC MASSON

Le lac Masson possède une superficie de 250 ha et un volume de 28 202 000 m³. Sa profondeur moyenne est de 11,3 m et sa profondeur maximale, de 47,3 m. L'eau du lac se renouvelle tous les 1,4 ans, ce qui n'est pas particulièrement rapide et en fait un lac de résilience moyenne. Il draine un bassin versant forestier de 3 490 ha.

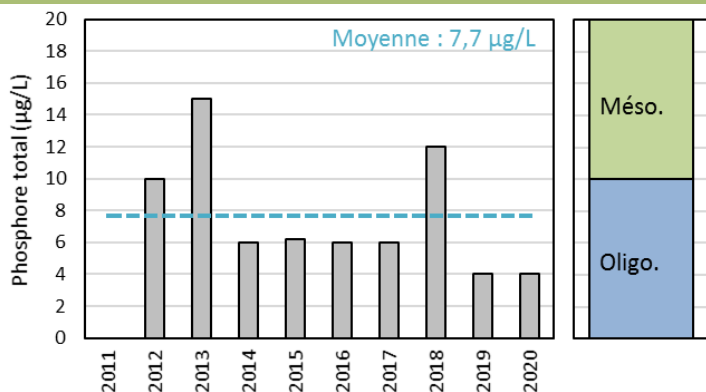
Transparence



La transparence représente la profondeur jusqu'où pénètre la lumière et est une des mesures les plus utilisées dans l'étude des lacs. Ce simple chiffre intègre plusieurs facteurs que sont la turbidité, la couleur et la quantité d'algues planctoniques. Cet indice est donc représentatif de la qualité de l'eau, mais ne renseigne pas toujours sur les facteurs sous-jacents cette qualité. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont utilisés en parallèle pour un diagnostic valable.

Depuis les 10 dernières années, le lac Masson présente une transparence moyenne de 4,4 m, typique d'un lac mésotrophe.

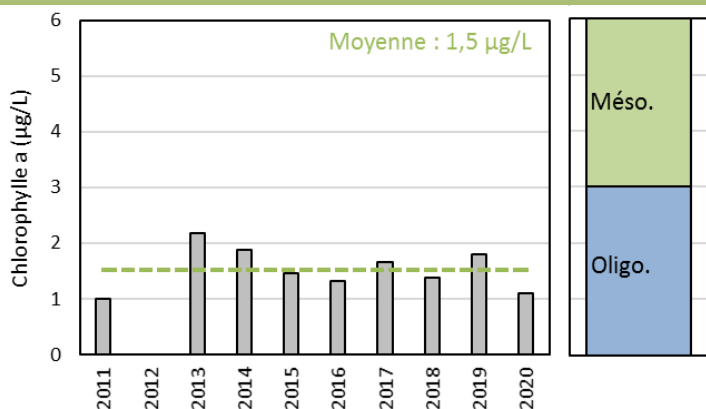
Phosphore total



Naturellement, le phosphore provient de la décomposition de la matière organique présente sur le bassin versant et transportée par l'eau jusqu'au lac. Toutefois, de nombreuses activités anthropiques augmentent les teneurs en phosphore : l'agriculture, les rejets sanitaires, certaines industries, les installations septiques, etc.

Depuis 2011, la concentration estivale moyenne en phosphore est de 7,7 µg/L. Deux dates présentent des concentrations en phosphore plus hautes et attribuables aux lacs mésotrophes, autrement le lac présente des concentrations typiques d'un lac oligotrophe.

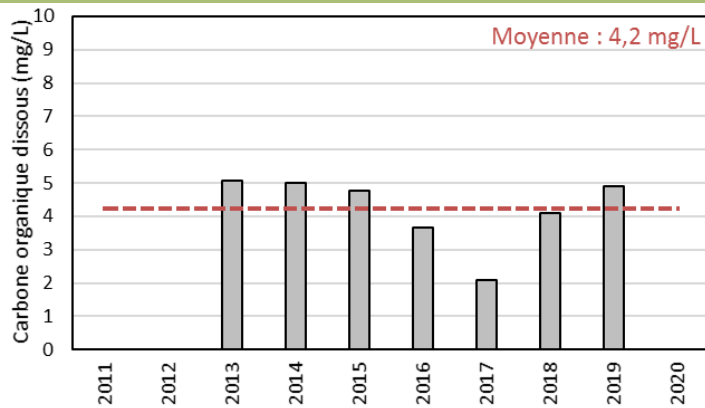
Chlorophylle [a]



La chlorophylle [a] est indicateur de la productivité biologique d'un lac. C'est le pigment responsable de la photosynthèse qui se retrouve dans toutes les algues, plantes aquatiques et cyanobactéries. La chlorophylle mesurée est faible pour les lacs jeunes et augmente avec l'âge.

La concentration estivale moyenne en chlorophylle [a] est de 1,5 µg/L ces 10 dernières années au lac Masson, typique d'un lac oligotrophe.

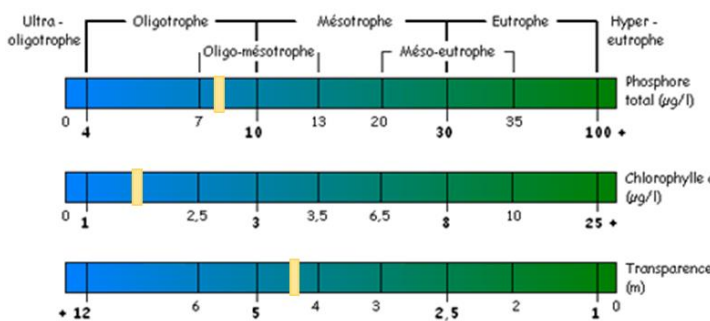
Carbone organique dissous



Le carbone organique dissous est un amalgame de substances humiques et de matériaux végétaux et animaux dégradés ou partiellement dégradés. Les eaux d'effluents municipaux et industriels peuvent aussi en contenir des concentrations importantes. Le carbone organique dissous est responsable de la coloration jaunâtre, brunâtre ou ambrée de l'eau. L'augmentation de la concentration en carbone organique dissous diminue la transparence de l'eau.

Le lac du Masson n'est pas particulièrement concentré en carbone organique dissous, avec une concentration estivale moyenne de 4,2 mg/L. La moyenne des lacs des Laurentides est de 5,0 mg/L.

Bilan du niveau trophique



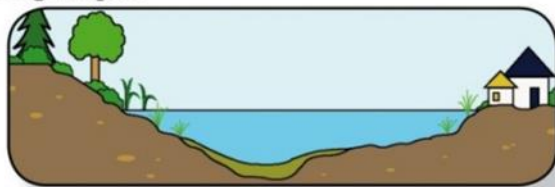
Le lac Masson semble être à un stade oligotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales. C'est-à-dire qu'il présente des conditions d'un lac non enrichi, soit une production primaire faible avec des concentrations de chlorophylle de 1,5 µg/L.

La concentration en phosphore de 7,7 µg/L est également celle d'un lac oligotrophe, qui se situe généralement entre 4 et 10 µg/L. Finalement, la transparence du lac est celle d'un lac mésotrophe.

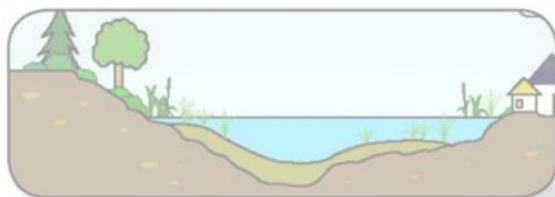
L'eutrophisation est le processus de vieillissement d'un lac qui, au fil des années, s'enrichit en matière organique et nutriments comme le phosphore. Ces éléments viennent naturellement à s'accumuler dans les lacs principalement par l'eau de pluie qui ruisselle dans son bassin versant. La première conséquence directe de cet enrichissement est une plus grande productivité biologique, c'est-à-dire une grande abondance d'algues microscopiques et de plantes aquatiques. En mourant, ces organismes sombrent et se déposent dans les fosses des lacs où ils s'accumulent. Ainsi, les lacs eutrophes présentent une grande accumulation de sédiment et de matière organique. En décomposant ces sédiments, les bactéries présentes au fond des lacs consomment l'oxygène dissous dans les zones profondes. Ce manque d'oxygène apporte également son lot de conséquences, dont une inhospitalité pour les poissons.

Les activités humaines dans un bassin versant viennent radicalement modifier et accélérer ce processus naturel. Cette accélération est principalement due au changement de l'utilisation du sol et du drainage et de manière plus directe, à l'ajout de nutriments dans le système. La simple présence de résidences dans le bassin versant vient avec son lot de nutriments s'ajoutant au bilan du lac. Malheureusement, la présence d'installations septiques défectueuses, l'épandage de fertilisant ou la génération de matière en suspension lors de travaux sont toutes des situations régulièrement rencontrées et accélérant le processus de vieillissement des lacs.

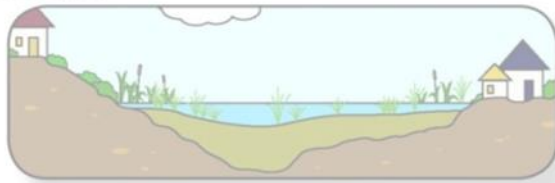
Oligotrophe



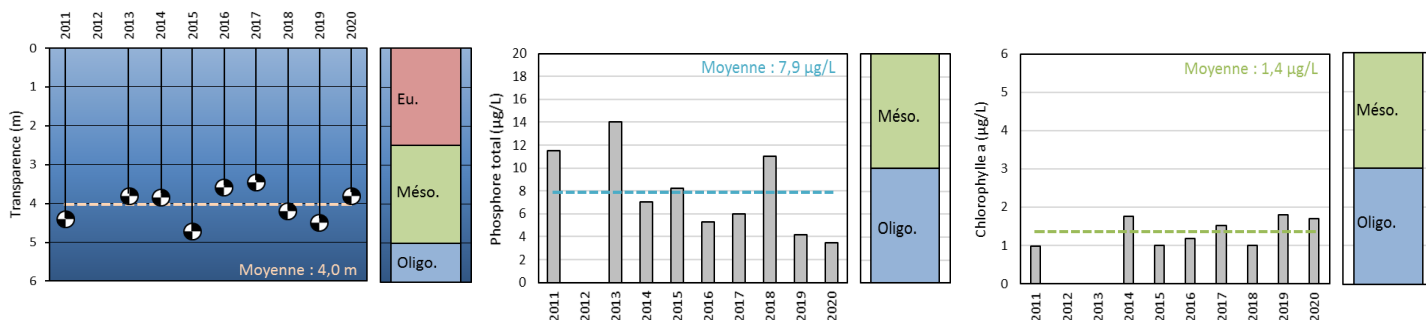
Mésotrophe



Eutrophe



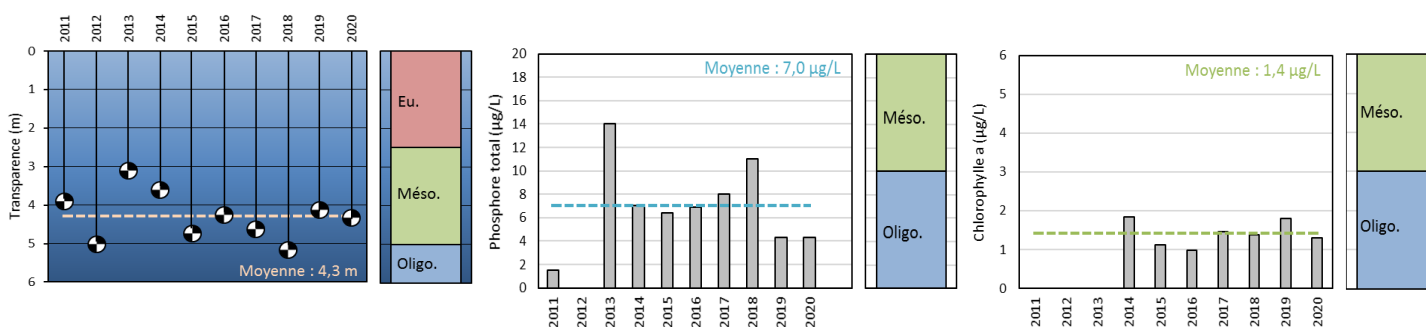
Station d'échantillonnage - baie du Désespoir



La baie du Désespoir se situe au sud du lac Masson et est à cheval entre les municipalités d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. **La baie du Désespoir semble être à un stade oligotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales.** C'est-à-dire qu'elle présente des conditions d'un lac non enrichi, soit une production primaire faible avec des concentrations de chlorophylle de 1,4 µg/L.

La concentration en phosphore de 7,9 µg/L est également celle d'un lac oligotrophe, qui se situe généralement entre 4 et 10 µg/L. Finalement, la transparence du lac est celle d'un lac mésotrophe.

Station d'échantillonnage - baie du Cheval-Infirmes



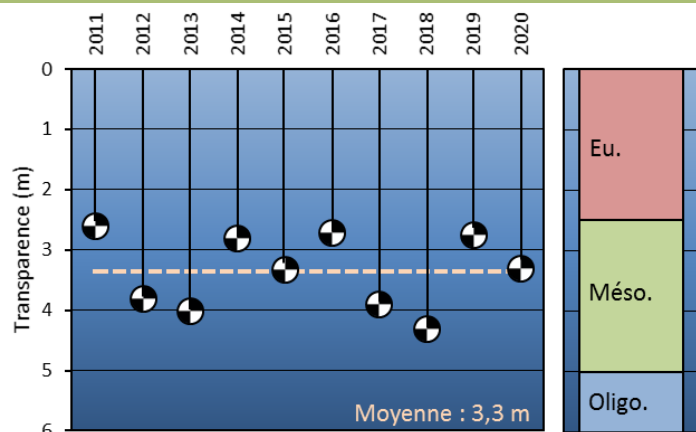
La baie du Cheval-Infirmes du lac Masson se situe au nord du lac Masson et **semble être à un stade oligotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales.** C'est-à-dire qu'elle présente des conditions d'un lac non enrichi, soit une production primaire faible avec des concentrations de chlorophylle de 1,4 µg/L.

La concentration en phosphore de 7,0 µg/L est également celle d'un lac oligotrophe, qui se situe généralement entre 4 et 10 µg/L. Finalement, la transparence du lac est celle d'un lac mésotrophe.

ÉTAT DE SANTÉ DES LACS D'ESTÉREL – LAC DU NORD (#F004)

Le lac du Nord possède une superficie de 87 ha et un volume de 5 525 000 m³. Sa profondeur moyenne est de 6,4 m et sa profondeur maximale, de 20,5 m. L'eau du lac se renouvelle tous les 8,5 mois (0,7 an) ce qui est rapide et en fait un lac résilient aux perturbations. Il draine un bassin versant forestier de 1 360 ha.

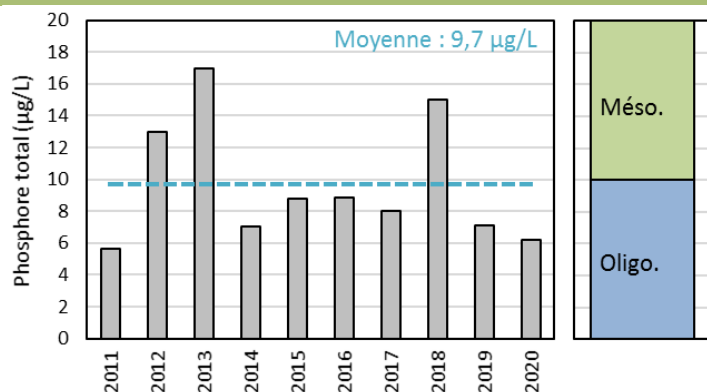
Transparence



La transparence représente la profondeur jusqu'où pénètre la lumière et est une des mesures les plus utilisées dans l'étude des lacs. Ce simple chiffre intègre plusieurs facteurs que sont la turbidité, la couleur et la quantité d'algues planctoniques. Cet indice est donc représentatif de la qualité de l'eau, mais ne renseigne pas toujours sur les facteurs sous-jacents cette qualité. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont utilisés en parallèle pour avoir un diagnostic valable.

Depuis les 10 dernières années, le lac du Nord présente une transparence moyenne de 3,3 m, typique d'un lac mésotrophe.

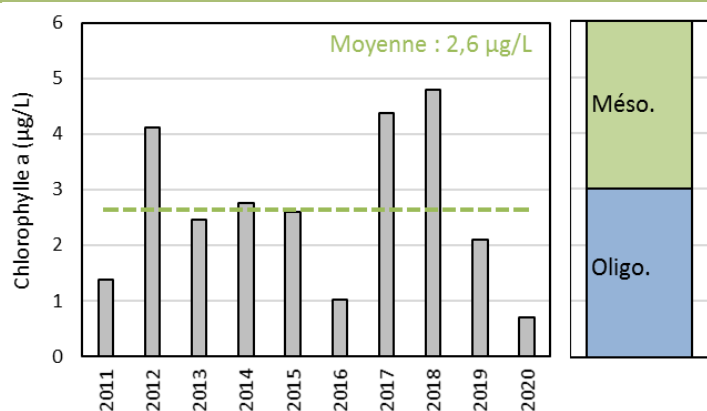
Phosphore total



Naturellement, le phosphore provient de la décomposition de la matière organique présente sur le bassin versant et transportée par l'eau jusqu'au lac. Toutefois, de nombreuses activités anthropiques augmentent les teneurs en phosphore : les terres agricoles, les effluents municipaux, certaines industries, les installations septiques, etc.

Depuis 2011, la concentration estivale moyenne en phosphore est de 9,7 µg/L. Trois dates présentent des concentrations plus élevées et attribuables aux lacs mésotrophes, autrement le lac présente des concentrations typiques d'un lac oligotrophe.

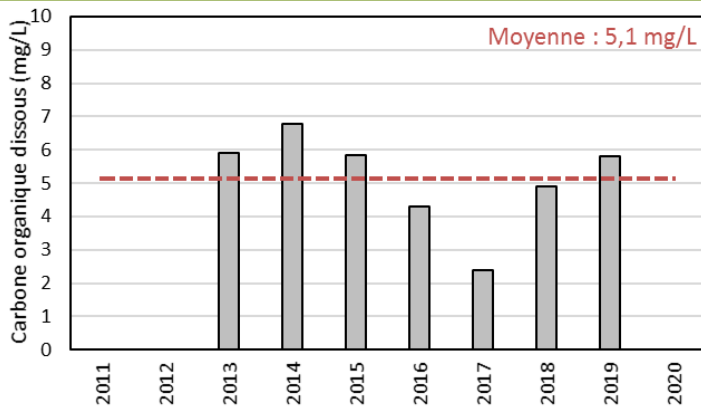
Chlorophylle [a]



La chlorophylle [a] est indicateur de la productivité biologique d'un lac. C'est le pigment responsable de la photosynthèse qui se retrouve dans toutes les algues, plantes aquatiques et cyanobactéries. La chlorophylle mesurée est faible pour les lacs jeunes et augmente avec l'âge.

La concentration estivale moyenne en chlorophylle [a] est de 2,6 µg/L ces 10 dernières années au lac du Nord. Trois dates présentent des concentrations attribuables aux lacs mésotrophes, autrement le lac présente des concentrations typiques d'un lac oligotrophe.

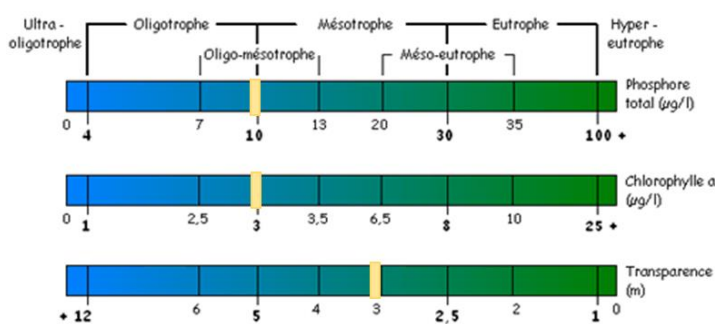
Carbone organique dissous



Le carbone organique dissous est un amalgame de substances humiques et de matériaux végétaux et animaux dégradés ou partiellement dégradés. Les eaux d'effluents municipaux et industriels peuvent aussi en contenir des concentrations importantes. Le carbone organique dissous est responsable de la coloration jaunâtre, brunâtre ou ambrée de l'eau. L'augmentation de la concentration en carbone organique dissous diminue la transparence de l'eau.

Le lac du Nord n'est pas particulièrement concentré en carbone organique dissous, avec une concentration estivale moyenne de 5,1 mg/L. La moyenne des lacs des Laurentides est de 5,0 mg/L.

Bilan du niveau trophique



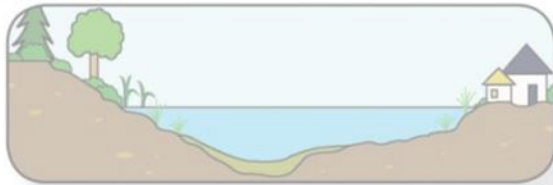
Le lac du Nord semble être à un stade mésotrophe selon les indicateurs utilisés par les autorités provinciales. C'est-à-dire qu'il présente des conditions à mi-chemin entre un lac oligotrophe (non enrichi) et un lac eutrophe (enrichi). En effet, la production primaire du lac est faible et attribuable à un lac oligotrophe avec des concentrations de chlorophylle de 2,6 µg/L.

La concentration en phosphore de 9,9 µg/L est également celle d'un lac oligotrophe, qui se situe généralement entre 4 et 10 µg/L. Finalement, la transparence du lac est celle d'un lac mésotrophe.

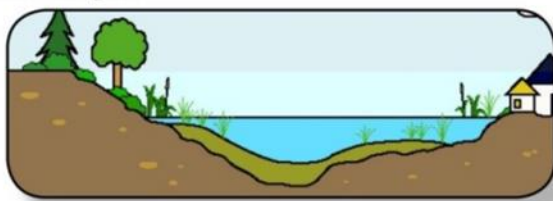
L'eutrophisation est le processus de vieillissement d'un lac qui, au fil des années, s'enrichit en matière organique et nutriments comme le phosphore. Ces éléments viennent naturellement à s'accumuler dans les lacs principalement par l'eau de pluie qui ruisselle dans son bassin versant. La première conséquence directe de cet enrichissement est une plus grande productivité biologique, c'est-à-dire une grande abondance d'algues microscopiques et de plantes aquatiques. En mourant, ces organismes sombrent et se déposent dans les fosses des lacs où ils s'accumulent. Ainsi, les lacs eutrophes présentent une grande accumulation de sédiment et de matière organique. En décomposant ces sédiments, les bactéries présentes au fond des lacs consomment l'oxygène dissous dans les zones profondes. Ce manque d'oxygène apporte également son lot de conséquences, dont une inhospitalité pour les poissons.

Les activités humaines dans un bassin versant viennent radicalement modifier et accélérer ce processus naturel. Cette accélération est principalement due au changement de l'utilisation du sol et du drainage et de manière plus directe, à l'ajout de nutriments dans le système. La simple présence de résidences dans le bassin versant vient avec son lot de nutriments s'ajoutant au bilan du lac. Malheureusement, la présence d'installations septiques défectueuses, l'épandage de fertilisant ou la génération de matière en suspension lors de travaux sont toutes des situations régulièrement rencontrées et accélérant le processus de vieillissement des lacs anthropisés.

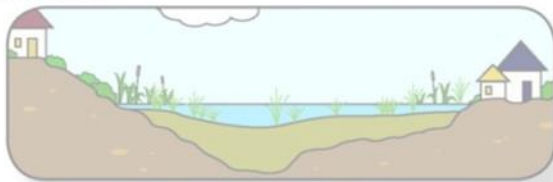
Oligotrophe



Mésotrophe



Eutrophe



Tiré de CRE Laurentides (2009)



ORDRE DU JOUR DU CCE

**Le vendredi 12 janvier 2021 à 13 h 00
Par vidéoconférence**

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 11 décembre 2020 et affaires découlants
4. Suivi du RDL Ste-Marguerite—Estérel – Capacité portante des lacs
5. Communiqué 2021
6. Panification des activités 2021 (Voir fichier – Projet CCE)
7. Varia
8. Prochaine rencontre : Vendredi 9 avril 2021 à 13 h 00 à l'hôtel de ville
Autres dates : 11 juin et 13 août (Les dates pour le mois d'octobre et décembre 2021 seront à déterminer plus tard)
9. Clôture de la rencontre

COMMUNICATIONS DU 23 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2021

	Courriel	Site Internet	Voilà!	Facebook	Journal
25-01-2021 Mise en ligne des procès-verbaux du mois de décembre 2020.		✓	✓		
26-01-2021 Club de golf Estérel – Sondage des citoyens	✓	✓	✓		
26-01-2021 Offre d'emploi – Agent de sécurité				✓	
27-01-2021 Avis publics du 27 janvier 2021 - Dérogation mineure 2021-0001 - Dérogation mineure 2021-0002 - Dérogation mineure 2021-0003 - Promulgation du règlement 2020-685		✓	✓		
04-02-2021 Avis public du 4 février 2021 - Dépôt du rôle de perception		✓	✓		
04-02-2021 Nouvelles mesures COVID-19				✓	
05-02-2021 (Rappel) Club de golf Estérel – Sondage des citoyens	✓				
09-02-2021 Vidéo à propos du recyclage des électroniques				✓	
11-02-2021 (Rappel) Club de golf Estérel – Sondage des citoyens	✓				
Prévu Avis spécial – Séance ordinaire (ordre du jour)	✓	✓	✓	✓	

Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	<input checked="" type="checkbox"/> OBJET	ÉCHÉANCE	CATÉGORIES
	Présence sur le territoire en dehors des heures régulières	mar. 2020-12-01	
	Logiciel pour pour pouvoir faire les rapports sur l'ordinateur du véhicule et du bureau en attente	mar. 2020-12-01	
	Rencontre de courtoisie avec les résidents par tout les agents	mar. 2020-12-01	
	Rentrer les bacs après la collecte	mar. 2020-12-01	
	Prise des rendez vous pour les véhicules	mar. 2020-12-01	
	Entretien du véhicule intérieur, extérieur par tous les agents	mar. 2020-12-01	
	Vérification du chalet du parc T.L.S. terrain de jeux,tennis et quai,	mar. 2020-12-01	
	Vérification du chalet au parc d'Estérel, donné de l'information aux visiteurs	mar. 2020-12-01	
	Vérification du garage municipal et cour arrière	mar. 2020-12-01	
	Suivi téléphonique,courriel,texto et suivi GPS des agents	mar. 2020-12-01	
	Suivi avec M.Taché concernant les travaux et coupes d'arbres	mar. 2020-12-01	
	Suivi quotidien avec les agents concernant l'application des procédure et des règlements	mar. 2020-12-01	
	Suivi quotidien avec M.Lafontaine concernant constats,procédures et autres	mar. 2020-12-01	
	Suivi quotidien avec Mme Bonneau concernant voirie et autres	mar. 2020-12-01	
	Ramasser les déchets et les animaux morts en bordure de route par tout les agents	mar. 2020-12-08	
	préparation du dossier de M Malka cour en février	ven. 2021-02-05	
	Appel de l'agent Leblanc de la GRC m'informe quMen date du 29 janvier 2021, ne sont plus respons...	ven. 2021-02-05	
	J'appelle a la faune pour m'informer si la pêche sur le lac est permise. Réponse : la pêche est interdit...	ven. 2021-02-05	
	J'appelle M Allen du 7 ave des Merles je l'informe que sa porte de garage est ouverte je lui offre de ...	ven. 2021-02-05	
	SQ en motoneige a intercepté 4 jeunes en motoneige dans le sentier en face de l'ave Engoulevents	ven. 2021-02-05	
	Le côte à côte qui s'est pris dans le parc Thomas-Louis-Simard appartient à un résident de Ste-Marg...	ven. 2021-02-05	
	Je rencontre M Lévy du 16 ave D'arles concernant un gros ventilateur chez M Katz	ven. 2021-02-05	
	J'aide Mme Desjardins 4 ave Sittelles a dégager ses bacs de la neige car elle s'est blessé à une main	ven. 2021-02-05	
	J'aide Mme Manseau du 26 ave Anjou qui est prise avec son véhicule	ven. 2021-02-05	
	Chemin des Deux-Lacs espace publque près du 28 j'enlève une corde qui bloque l'accès trop danger...	ven. 2021-02-05	
	J'appel M. Marino je l'informe du règlement une pancarte seulement devant la résidence et une au...	ven. 2021-02-05	
	L'agente Lachaine appel SQ pour un chauffeur en état d'ébriérier,la SQ a réussi a intercepter l'individ...	ven. 2021-02-05	
	Les agents enleve des publicités sur les boîtes aux lettres	ven. 2021-02-05	
	SQ sur le territoire pour contrôle de vitesse chemin D'Estérel et chemin Deux-Lacs	ven. 2021-02-05	
	Comme agent de sécurité nous ne pouvons pas obliger une personne à s'identifier	ven. 2021-02-05	
	Appel de M Boutin concernant les motoneiges qui course il me demande au moins de les intercepte...	ven. 2021-02-05	
	Appel de M Verville m'informe que des motoneiges course sur le lac je l'informe que je ne peux mal...	ven. 2021-02-05	
	Entrevue de l'agent Téhorêt et l'agent Quevillon et moi donnons la formation	ven. 2021-02-05	
	J'appel Re/Max Sabrina je l'informe du règlement une pancarte seulement devant la résidence e...	ven. 2021-02-05	

Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	<input checked="" type="checkbox"/> OBJET	ÉCHÉANCE	CATÉGORIES
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Appel de résidents de Ste-Marguritte des gens sont en boisson sur la patinoire l'agent leur dit d'app...	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> J'informe le club le blizard que deux motoneiges on caler face au chemin friquets environ 2 pied d'e...	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Intervention dans le parc D'estérel un groupe de cinq personnes veulent aller marcher dans les senti...	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Sortie de route de M Cavalière 15 ave Engoulevents sur ch Estérel près de friquets assistance au rem...	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> préparer procédure d'intervention concernant les personnes agé	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Suite à la réunion je fait quelques appel a d'autres services du même genre pour me renseigner sur l...	ven. 2021-02-05	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Zoom avec Mme Marie-Michelle et Ginette Lavigne Le service incendie M Dyzak Mme Landry et M...	ven. 2021-02-05	


Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire de la mécanique sur les camions
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire le tour de la Ville pour condition routière
<input checked="" type="checkbox"/>	Commander des pièces pour les camions
<input checked="" type="checkbox"/>	Aller sabler les grands chemins
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec M. Dubé - Déneigement
<input checked="" type="checkbox"/>	Déneigement
<input checked="" type="checkbox"/>	Aller installer clôture sous le pont du Lac Dupuis
<input checked="" type="checkbox"/>	Installer l'établi réservoir dans le garage
<input checked="" type="checkbox"/>	Entretien et réparation des camions
<input checked="" type="checkbox"/>	Commencer à souffler certaines rues
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec M. Marsan et M. Lafontaine - Dossier Arles
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec M. Mouloud - Déneigement

Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre courriel à Mme Zuckerman pour bas compost supplémentaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Contacteur technicien informatique pour accès à distance ordinateur (François et Karell)
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec M. Dydzak - Suivi dossier (Séance, Café du Maire, Communication et autres)
<input checked="" type="checkbox"/>	Débuter procédure pour faire les nouvelles paies
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire fin d'année d'AccèsCité Finance
<input checked="" type="checkbox"/>	Aider M. Lafontaine avec son accès à distance
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire cessation d'emploi (3 employés)
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire fin d'année d'AccèsCité Territoire
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire la paie
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec Chantal (Nouvel agent et véhicule de protection)
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire l'horaire du Service de protection pour la semaine prochaine
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec M. Dydzak et Lucy (Rapport sur les parcs et espaces verts)
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer lien ZOOM à Lucy pour rencontre - Plan d'action (15 janvier 15h30)
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion et envoi de document avec les assurances (Dossier accident Peterbilt)
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre courriel de M. Miltelman (Taxes, séance, élection)
<input checked="" type="checkbox"/>	Aider François avec sa connexion à distance
<input checked="" type="checkbox"/>	Approuver la publication Facebook (Sentier du Parc d'Estérel)
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer la présentation du budget 2021 pour le Café du Maire
<input checked="" type="checkbox"/>	Appeler chez Biexo pour payer commande par carte de crédit
<input checked="" type="checkbox"/>	Contacteur le technicien pour régler problème accès à distance de Lucy
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec M. McCann (Demande de Mme Blouin et propriétaire terrain adjacent du Parc)
<input checked="" type="checkbox"/>	Rappeler Mme Blouin (Information pour changement de zonage vs taxation)
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander à Lucy d'envoyer un courriel aux membres du Conseil et employés (Horaire de travail)
<input checked="" type="checkbox"/>	Débuter la correction de la présentation du budget
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec André Brien de Construction Parallèle (Rencontre mercredi le 13 pour faire le tour du garage)
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec M. Dydzak (Correction présentation)
<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre à jour mes tâches effectuées en fin d'année
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire ménage de mes courriels
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander carte à Martin Bélair de la MRC
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion M. Dydzak, M. Lafontaine et Me Côté (Communication citoyens Café du Maire et présentation Golf Estérel)
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec M. Lafontaine (Suivi des dossiers)
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire compte rendu du CCE et envoyer à Lucy pour corriger le français
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer courriel à M. Dydzak - Information pour M. Durazo


Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Finaliser correction de la présentation du budget et envoyer à M. Dydzak
<input checked="" type="checkbox"/>	Révision communiqué aux citoyens avec Lucy
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer lien ZOOM pour la rencontre avec le Conseil mercredi à 10h30
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec Henri et M. Belval du Club Blizard pour sécurité sous le pont du Lac Dupuis
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer compte rendu du CCE à Mme Corriveau et Mme Zuckerman
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre à Mme Corriveau (Site Internet et document d'accueil)
<input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier le règlement de taxation et demander correction à Karell
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer courriel de Me Côté à Lucy
<input checked="" type="checkbox"/>	Changer les dates du calendrier sur Voilà pour les dates du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec les membres du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec Justin Montpetit (Départ)
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer les horaires de travail des employés aux membres du Conseil pour leur information
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer courriel à Mme Blouin suite à sa demande
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander à Lucy de révérifier - Présentation budget
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander à Lucy des petites corrections pour le communiqué avant l'envoi
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer communiqué et invitation Café du Maire
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre ZOOM - Plan d'action nautique
<input checked="" type="checkbox"/>	Confirmer publication à Mme Sullivan pour Facebook (Communiqué et Café du Maire)
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer - Rapport des directeurs
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer l'horaire corrigé aux agents du Service de protection
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre à Mme Arcand pour Cahier de ski
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer coordonnée de Mme Sullivan à M. Dydzak
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire les paies
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander inspection finale de l'architecte (Structure, menuisier et électricien)
<input checked="" type="checkbox"/>	Faire ménage dans mes courriels
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer courriel à Lucy (Suite demande de M. Dydzak)
<input checked="" type="checkbox"/>	Appeler Karell pour information sur la rencontre avec les Lavigne
<input checked="" type="checkbox"/>	Discussion avec M. Dydzak (Rencontre avec les Lavigne)
<input checked="" type="checkbox"/>	Travailler sur présentation (Réalizations et projets à venir)
<input checked="" type="checkbox"/>	Prendre RV avec Marilynne de Morneau Shepell (Dossier santé et sécurité au travail)
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre à Mme Poirier d'Aquatech (Satisfaction des services)
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer document pour questionnaire PSSPA
<input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier et répondre demande de Mme Landry - Citoyens plus de 65 ans

Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

☑	Objet
☑	Envoyer à M. Lafontaine et Karell - Montant des retenues pour résolutions (Chandonnet, Conception 2002, Parallèles)
☑	Mettre à jour travaux garage municipal
☑	Relire document à Lucy - Espaces verts
☑	Faire rapport financier au 31-12-2020 (Préliminaire) - Envoyer à Karell pour le caucus
☑	Faire conciliation bancaire
☑	Envoyer autorisation de commander balises manquantes
☑	Faire la paie à Patrick Bissonnette que j'avais oublié
☑	Envoyer les horaires de travail des employés aux membres du Conseil pour leur information
☑	Envoyer adresse courriel à M. Castagnier pour commentaire (conseil@villeesterel.com)
☑	Appeler M. Vallières et envoyer nouvelle adresse courriel à Mme Zuckerman
☑	Envoyer rappel pour le Café du Maire
☑	Finaliser présentation réalisations et projets à venir (Envoyer à M. Dydzak)
☑	Assister caucus et séance du Conseil
☑	Envoyer présentation corrigée à M. Dydzak et Mme Corriveau
☑	Répondre à Mme Sullivan pour publication Éco-Centre
☑	Formation 2e partie - Vente pour taxes
☑	Faire des chèques
☑	Assister au Café du Maire
☑	Envoyer courriel à Anthony, Amyot Gélinas pour vérification de demain
☑	Envoyer la dernière lettre de M. Foix à Mme Sullivan
☑	Envoyer notre accès à SurveyMonkey à Mme Sullivan
☑	Répondre courriel de Mme Landry (Tennis)
☑	Mettre la vidéoconférence du Café du Maire sur le site Internet
☑	Mettre présentation d'urbanisme sur notre site Internet
☑	Transférer le courriel de Mme Zuckerman à M. Lafontaine (Dos d'âne)
☑	Envoyer correspondance aux citoyens - Sondage à suivre après la rencontre du golf
☑	Rencontre avec Stéphane Gendron, architecte pour visite finale du garage
☑	Préparer une photo pour Taxibus et donner à Lucy
☑	Discussion avec Mme Morin pour la demande de CA
☑	Demander à Mme Sullivan de publier le poste d'agent de sécurité
☑	Donner les documents demandés à Anthony d'Amyot Gélinas (Audit préliminaire sur place pour vérification)
☑	Envoyer correction du sondage à Mme Sullivan
☑	Envoyer photo de l'uréthane à l'architecte - Finaliser retenue

Rapport des directeurs du mois de janvier 2021

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer courriel à l'ingénieur pour les attaches du toit du garage
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer première ébauche du sondage à M. Dydzak
<input checked="" type="checkbox"/>	Redemander budget non reçu de l'agglomération détaillé avec celui de proximité
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre téléphonique Mme Sullivan et M. Lafontaine
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer lien ZOOM et envoyer invitation (Rencontre membre du Conseil - 28 janvier 2021)
<input checked="" type="checkbox"/>	Récupérer les offres d'emploi sur Facebook (Demander CV détaillé, envoyer à Chantal)
<input checked="" type="checkbox"/>	Débuter la mise à jour de l'évaluateur
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparer lien ZOOM et envoyer invitation (Rencontre membre du Conseil - 29 janvier 2021)
<input checked="" type="checkbox"/>	Assister à la présentation du Golf le 28 janvier
<input checked="" type="checkbox"/>	Tester le sondage sur SurveyMonkey
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer sondage final à Me Côté pour vérification (OK)
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec M. Gilbert (Santé et sécurité au travail - visite garage)
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander à Lyne de commander nouveau sèche-main pour le refuge
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer bons de commande pour Aquatech
<input checked="" type="checkbox"/>	Débuter procédure pour les comptes de taxes
<input checked="" type="checkbox"/>	Répondre courriel GARDA reçu aucun crédit (Factures toujours en attente de paiement)
<input checked="" type="checkbox"/>	Demander traduction à Mme Sullivan pour courriel et lettre sondage
<input checked="" type="checkbox"/>	Changer la date de réponse du sondage pour le 14 février
<input checked="" type="checkbox"/>	Envoyer sondage - Projet Golf Estérel

Accès aux lacs pour non riverains sur les terrains de la Ville d'Estérel **Mise à jour pour caucus du 19 février 2021**

- 1) Chemin Dupuis lot 5 508 382. **Suivi à faire pour travaux à compléter par TP. Faire un escalier demander soumission, inscrit au budget 2021.** Lorsque complété il faudra envoyer une lettre aux citoyens adjacents avec la politique d'accès aux lacs et y installer une pancarte de myriophylle.
- 2) Avenue des Alouettes lots 5 508 148 et 5 508 147 Parc Lucie-et Robert-Lavigne. **Restera à installer deux bornes. Panneau commandé décembre 2020 Travaux prévus par Norco d'avril à juillet 2021. Faire une identification des espèces d'arbres et de plantes d'intérêt avec un sentier d'interprétation avec des panneaux explicatifs.** Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser avec la politique d'accès aux lacs. Installer une pancarte de myriophylle. Inauguration avec les citoyens lorsque le sentier sera complété.
- 3) Vis-à-vis du 137, chemin d'Estérel lot 5 508 797 dessert un seul non riverain, présence d'un sentier existant. **Terrain pour accès à officialiser en 2021.** Lorsque complété il faudra envoyer une lettre aux citoyens adjacents avec la politique d'accès aux lacs et y installer une pancarte de myriophylle.
- 4) Avenue des Récollets lot 5 508 701 avec quai utilisé par un non riverain. **Terrain à l'étude pour vente. Évaluation à confirmer**
- 5) Avenue de Blois lot 5 508 386 avec quai utilisé par un seul non. **Terrain à l'étude pour vente. Évaluation à confirmer**
- 6) Chemin Fridolin-Simard avec quai lot 5 508 492 Parc Jean-Charest. **Sentier à réparer avec asphalte par TP. Panneau commandé décembre 2020. Inauguration à prévoir. Ajouter une pancarte pour résidents seulement.**
- 7) Parc Thomas-Louis-Simard avec quai lot 5 508 674 Faire une demande d'un certificat d'autorisation pour le remplissage de sable dans la bande riveraine. **Revoir au printemps 2021.**
- 8) Avenue de Versailles avec quai lot 5 508 307
- 9) Avenue d'Amiens avec quai lot 5 508 809
Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser avec la politique d'accès aux lacs car plusieurs changements de propriétaires
- 10) Avenue de Champfleury avec quai lot 5 508 233
- 11) Avenue des Orioles lot 5 508 337
- 12) Chemin des Deux Lacs avec quai lot 5 508 681
- 13) Avenue Maubèches avec quai lot 5 508 580
- 14) Avenue Grenoble avec quai lot 5 508 593
- 15) Avenue des Merles avec un quai lot 5 508 562
- 16) Avenue de Chantilly lot 5 509 142 avec quai, sur le bord du chemin vers la place de Chantilly. **Réparer l'entrée et demander soumission pour refaire l'escalier. Inscrit au budget 2021 Terrain pour accès à officialiser en 2021.** Lorsque complété il faudra envoyer une lettre aux citoyens adjacents avec la politique d'accès aux lacs et y installer une pancarte de myriophylle.
- 17) Terrain en face du 33 chemin Dupuis, 5 508 404 avec quai présence d'un pédalo jaune, vieil escalier à démonter en 2021. **Évaluer si on doit en faire un accès officiel**

Mise à jour par Nadine Bonneau et Christine Corriveau le 5 février 2021

Parc d'Estérel – Sentier

- Préparer plan d'évacuation – Les gens doivent communiquer avec le 911.
- Publier un feuillet « Programme d'urgence et de sécurité » – **Francine Chaput a remis à Mme Bonneau un document pour ce dossier, document à faire.**
- Autorisation des propriétaires des sentiers qui ne sont pas sur nos terrains.
- Continuer à faire l'entretien et l'amélioration des sentiers existants.
- Continuer à surveiller les subventions possibles
- Rencontre avec SOPAIR et Ste-Marguerite pour le raccordement de nos sentiers
 - o Simon Provencher de STM s'occupe de demander un estimé à Monco pour les travaux. Simon a obtenu l'autorisation de M. Maillé obtenu.
 - o Ste-Marguerite a donné un contrat pour faire demande de CA.
 - o La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson recevra 25 000\$ du FDT pour le projet
- Travaux accès au Lac Castor et entretien des sentiers pédestres
 - o Demande de CA auprès des différents Ministères : **Autorisations reçues.**
 - o Nous avons reçu 15 000 \$ de subvention du FDTL et 83 343.25\$ du PSSPA. **Travaux pour les ponceaux terminés, le reste des travaux reprendront au printemps 2021**


Nadine Bonneau, Trésorière

Le 5 février 2021

Rapport des directeurs du mois de Janvier 2021

<input checked="" type="checkbox"/>	Objet
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Steve Laroche concernant la maison sur des Verdiers dossier Rémi Plante
<input type="checkbox"/>	Réception de 14 appels téléphoniques a répondre
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Plante concernant le terrain sur Verdier à vendre désire faire l'achat
<input type="checkbox"/>	Discussion avec Frédérik Plouffe dossier des Mésanges dossier de madame karine St-Amand a porpos de la dérogation mineure présentée en décembre 2020
<input type="checkbox"/>	Discussion ave m. Yves Desrochers concernant le lot B-237 et chemin des Sternes a construire pour éventuel acheteur du terrain
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Dydzak concernant le C-3 a savoir si usage de Hôtelier est permis ou faire changement de zonage
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Lafontaine concernant le dossier de Derek Stern pour le 22 Anjou afin de savoir si réponse reçu de la part de l'architecte
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Lafontaine concernant le rapport de Urba Plus pour le R-10 et rejoindre Urba Plus le 6 janvier pour questionnement sur les cartes proposées
<input type="checkbox"/>	Remettre a m. Dydzak le rapport présenté pour le R-10 en 2018 par Urba Plus et donner les superficies ainsi que le cadastre
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Tolila pour signature de permis
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Élisabeth Chapiro pour le 3 des Geais
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel m. Daniel Lambert
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel Sabrina Pelletier Coordinnatrice des loisirs
<input type="checkbox"/>	Laissé message a m. Pascale retour d'appel
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a André Bérard concernant son agrandissement besoin d'une dérogation
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Fuoco pour changement a la dérogation mineure
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel pour coupe d'arbre au 23 des Friquets
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Éric Verdier concernant le terrain de m. Lafontaine sur Anjou
<input type="checkbox"/>	Envoyé la liste des permis émis a Karine Giroux de 2018 a 2020
<input type="checkbox"/>	Fermeture des permis fosse septique
<input type="checkbox"/>	Discussion avec Luc Légaré concernant le rapport du R-10 et Club de golf
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a Urba plus pour confirmaton de 23 ou du 30 janvier suite a la réunion du 7 janvier
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a Dyzak pour clarification des dates du 23 et ou 30 janvier pour réunion de Urba Plus
<input type="checkbox"/>	Rencontre avec m. Dydzak concernant le C-3 discussion de 1.5hrs
<input type="checkbox"/>	Inspection sur territoire permis #2019-054/026/038/094/2020-169
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel et laissé message a m. Normand Dupont info pour terrain sur des Courmilliers
<input type="checkbox"/>	Laissé message a Jean-Guy Dubois a savoir s'il va déposer son enregistrement de lobyisme
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a madame Alona Siasiouk concernant info pour construction sur un terrain
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Élane Ayotte agent d'immeuble
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m Grundman pour demande de permis lui mentionne ce que j'ai besoin et permis sera émis le 12 ou 13 janvier
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m.Plante mention des items que j'ai besoin pour son projet construction neuve sur des Verdiers
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel Jean Damecour architecte
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a m. Rado dossier Zardev/Fuoco

Rapport des directeurs du mois de Janvier 2021

<input checked="" type="checkbox"/>	Objet
<input type="checkbox"/>	Courriel a m. Rado en réponse a sa demande dans le dossier de m, Fuoco et Zardev échange de terrain sur Versailles
<input type="checkbox"/>	Discussion avec Sylvie Filion concernant implantation de la piscine du spa au 4 des verdiers
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Plante pour le terrain 4 des Verdiers nouvelle construction pente de terrain emplacement piscine etc....
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m Marquis concernant la nouvelle constuction sur des Pics a propos de la dérogation mineure
<input type="checkbox"/>	Discussion avec madame Baruch de 45 minutes concernant le dossier de m. Tolila
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Rado a propos des garages en cour avant
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Dydzak à prospos de la proposition de projet sur le R-5 madadame Poulin et m Daigneault
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Damecour à propos de la réglementation des rues
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m.Dupont A-G dossier des Mésanges nouvelle construction traité des marges et distances
<input type="checkbox"/>	Préparation des permis a inspecter et les tranférer dans le Ipad 2019-121/107/133/007/ 2020-002/017/002/006/ 2018-088/174
<input type="checkbox"/>	Permis remis a la MRC après inspection 2019-054/026/038/094/2020-169
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé formulaire de demande de rénovation intérieur pour 3 Place des Geais Élisabeth Shapiro architecte
<input type="checkbox"/>	Réponse de m. Stéphane Gendron architecte , n'est pas intéressé de prendre position dans le Dossier 32 Anjou (Stern) a savoir s'il a un droit acquis ou pas
<input type="checkbox"/>	Laissé message a me Axel Fournier dossier Dallaire lui mentionne que je ne veux pas prendre la décision de se retirer de la cour au nom de la ville et de faire la demande a m. Lafontaine
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a madame Filion a-g permis émis #2015-028
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a madame Poulin pour le projet R-5
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a la protection concernant le 8 de Corses réponse permis émis 2021-001
<input type="checkbox"/>	Courriel a Protection pour le 8, des Corses réponse permis 2021-001
<input type="checkbox"/>	Discussion m. Dydzak du dossier de Louise Blouin ' Oui le conseil est favorable au projet de zonage pour location dans le RJC-1
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel de m. kazaz, 5, des Deux-lacs confirme qu'il ne fait pas de location, je lui mentionne de me le confirmer par courriel
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel madame Bourgeault pour remettre le 500. 00 du TQC sanitaire
<input type="checkbox"/>	Courriel a m . Michael Marciano retour d'appel
<input type="checkbox"/>	Réponse au courriel a madame Corriveau sujet coupe d'arbre et infraction dossier Stern
<input type="checkbox"/>	Réception des documents de Blanchet-Tremblay nouvelle construction sur Chantilly 5 508 143 Dossier CCU du 12.02.2021
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a madame Nathalie Lacroix de la CIBC
<input type="checkbox"/>	Permis pour MRC 2019-110/136/009/2020-007/0017/002/001/2018-18
<input type="checkbox"/>	Préparation du dossier du projet R-6 avec document et carte couleur de la firme LGB
<input type="checkbox"/>	Discussion avec Chantal Lissée concernant le bruit chez m. Katz fan bruyante lettre en traitement plainte de m. Lévy
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Jean-Guy Dubois concernant l'enregistrement comme étant lobbyiste et zonage du R-1 et R-5
<input type="checkbox"/>	Discussion avec madame Louise Blouin concernant le zonage du RJC-1
<input type="checkbox"/>	Discussion avec madame Lacroix de la CIBC dossier Bélair
<input type="checkbox"/>	Laissé message a madame Blouin de me rejoindre
<input type="checkbox"/>	Laissé message a la commission de lobbyiste doit me rejoindre demain ou jeudi

Rapport des directeurs du mois de Janvier 2021

<input checked="" type="checkbox"/>	Objet
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a Maude pour le projet sur des Geais formulaires de demande de permis PC/PS/PP/Déro/
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Martiano 3 place des Geais pour cabanon et agrandissement va me remettre copie du CL
<input type="checkbox"/>	Dossier en traitement pour présentation au conseil du 22.01.2021 madame Louise Blouin RJC-1 changement de Zonage
<input type="checkbox"/>	Session de Zoom avec Urba Plus, messieurs Lafontaine et Dydzak sujet présentation règlementation pour Café du maire 1:45hrs
<input type="checkbox"/>	Inspection fait au 6, place de Blois a 19:00, prise de photos de la maison Tolila et Baruch concernant la luminosité a 19;15hrs
<input type="checkbox"/>	Préparation des dossiers pour le CCU du 22 janvier er remis a karell pour enregistrement
<input type="checkbox"/>	Confirmation d'une séance zoom avec Luc Légaré, François Castagnier ,Luc Lafontaine pour le 21 janvier a 14;00
<input type="checkbox"/>	Discussion avec François Castagnier de Urba-Plus au sujet des usages conditionnels #2009-540
<input type="checkbox"/>	Dossier CCU prépration de l'avis public de m. Bérard dossier CCU 12 février marge avant
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel m Fazio concernant le lot 5 508 549
<input type="checkbox"/>	Discussion m.Plante je demande la pente du terrain de gauche a droite devant la maison et arrière et cote altimétrique 335.32
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a Loïc Carrière mentionne de pousser la piscine vers la gauche il y a empiètement dans la bande riveraine
<input type="checkbox"/>	Discussion Loïc Carrière concernant le 3 pl. des Geais au sujet la pente de toit 2/12 proposée
<input type="checkbox"/>	Réception de l'enregistrement de lobbyiste de la firme LPG dossier dossier R-5 m.Schwitzguebel
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Loïc Carrière firme Nantel consultant concernant le 3, de Blois, Anne-Marie Masson
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Rooch labelle a-g dossier de m. Verdiers sur Azallé
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a m. Rémi Plante concernant le dossier sur Verdier pour nouvelle constuction concernant le plan topo Legault/Trudeau
<input type="checkbox"/>	Inspection des permis sur territoire 2019-110/136/009/2020-007/0017/002/001/2018-18
<input type="checkbox"/>	Alexandre St-Jacques concernant le 4, des Verdiers pose des question pour acheter le terrain sur des Verdiers
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m Rémi Plante du 4 des Verdiers pour nouvelle construction me mentionne que son AG va me rejoindre
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a madame Masson formulaires , sanitaire, dérogation, quai, piscine
<input type="checkbox"/>	Café du Maire 4.5 hrs
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m, Tolila concernant le lettre de décembre 2020 56 minutes au téléphone
<input type="checkbox"/>	Discussion avec Luc Légaré pour information sur le courriel du 3 décembre de Guillaume Gilbert
<input type="checkbox"/>	Rencontre avec m Dydzak dossier du 36 Anjou m. Stern dossier démolition
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Tolila concernant le luminosité de sa maison avec une proposition
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m Baikowitz pour formulaire de quai et explication de la bande riveraine
<input type="checkbox"/>	Discussion avec madame Arcand de la firme Olymbec dossier de rénovation
<input type="checkbox"/>	Permis émis pour le 3, place des Geais m. Weil Alexander 2021-003
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Peter Rado a-g pour lui mentionner que je vais discuter avec m. Dydzak la semaine du 1 février
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a m. Esmali pour location court et long terme dans la zone R-1
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a madame Lacroix de la CIBC dossier de Guy Bélair
<input type="checkbox"/>	Permis 2021-003 envoyé par courriel a m. Weil Alexander 3, ave des Geais

Rapport des directeurs du mois de Janvier 2021

<input checked="" type="checkbox"/>	Objet
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a André Boisvert pour le nombre de nouvelles unités d'habitation construites sur le territoire en 2020.
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Radon concernant le dossier de m. Fuoco sur Versailles
<input type="checkbox"/>	Laisse message a madame Ellingsen au 4, des Piverts conteneur installé en cours avant
<input type="checkbox"/>	Retour d'appel a Éric Verdiers laisse message
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Labelle pour lui mentionner que le permis est émis 2020-004 pour Ingleton Jacquelyn
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Ménard contremaître du dossier de Véronnique Cloutier pas reçu les documents pour le captage de l'eau
<input type="checkbox"/>	Discussion avec m. Bensamana du 20 des Deux-Lacs pour projet d'agrandissement pour CCU du 12.02.2021
<input type="checkbox"/>	Courriel envoyé a m. Labelle pour le dossier quai de madame Ingleton kirsten Jacquelyn pour lui dire besoin du paiement avant de remettre le permis



Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Permis 2021-003	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6201-32-7168-0-000-0000 142-25-BLB,5508613	WEIL ALEXANDER WEIL ALEXANDER 3 PLACE DES GEAIS Du Nord		26/01/2021 25/01/2021 31/05/2021	65 000,00 \$	250,00 \$	2021002
Permis 2021-001	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6302-73-5534-0-000-0000 308-1-25-BLB,5508760	GRUNDMAN IRVING GRUNDMAN IRVING 8 AVENUE DE LA CORSE Du Nord		11/01/2021 11/01/2021 31/05/2021	35 000,00 \$	250,00 \$	2021001
Certificat 2021-004	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6400-02-4379-0-000-0000 P 842-25-BLB,5508284	INGLETON KIRSTEN JACQUELYN Quais Laurentiens - Pierre Labelle 32 AVENUE D' ANJOU Masson		28/01/2021 01/04/2021 30/06/2021	12 000,00 \$	150,00 \$	
Certificat 2021-002	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6401-79-1119-0-000-0000 414-25-BLB,5508146	DUBÉ SERGE DUBÉ SERGE 38 AVENUE DES ALOUETTES Du Nord		12/01/2021 01/05/2021 30/06/2021	9 773,00 \$	150,00 \$	

Nombre de logements créés	0
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	4
Valeur totale des travaux:	121 773,00 \$
Montant total des coûts:	800,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*



Ville d'Estérel

Analyse des permis par nature

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Permis de Construction					
<i>Rénovation Intérieure - Bâtiment principal</i>	0	0	2	100 000	500,00
<i>Construction d'un quai</i>	0	0	2	21 773	300,00
Sous-total	0	0	4	121 773	800,00
Totaux	0	0	4	121 773	800,00

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de février 2021)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Sagaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils le font. Je leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. Je leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dyzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	04.02.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	10.03.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	05.05.2020 Offre séjour minimum de 31 nuits. Prévoir lettre afin de cesser l'usage de location à court terme.
	03.06.2020 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet « à défaut de quoi la Ville pourra entreprendre des procédures judiciaires sans autre avis ni délai, en plus de dénoncer votre activité à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) ainsi qu'à Revenu Québec ».
	02.07.2020 30 nuits disponibles à partir du 7 septembre 2020.
	11.08.2020 30 nuits disponibles à partir du 7 septembre 2020.
09.09.2020 30 nuits disponibles de septembre à décembre 2020.	
16.09.2020 Conseil avait demandé l'envoi d'une nouvelle lettre, n'a pas été fait (manque de temps/ressources).	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<p>Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles</p>	<p>21.09.2020 Envoi d'un avis final (Cesser location à court terme, retirer les annonces, sinon la Ville pourrait entreprendre des procédures légales et dénoncer à Revenu Québec).</p> <p>30.09.2020 Réception d'une lettre des propriétaires alléguant qu'ils font de la location à long terme d'après la réglementation du Gouvernement du Québec (31 jours ou plus) et que leur activité est déjà déclarée à Revenu Québec.</p> <p>06.10.2020 Offre de séjour de 30 nuits.</p> <p>04.11.2020 Offre de séjour de 31 nuits.</p> <p>07.12.2020 Inscrite pour 31 nuits (plutôt que 30 nuits au départ).</p> <p>03.01.2021 Inscrite pour 31 nuits.</p> <p>08.01.2021 Lettre transmise par courriel pour demander d'offrir PLUS de 31 jours.</p> <p>08.02.2021 Inscrite pour 31 nuits.</p>
<p>Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs</p>	<p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>04.02.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>10.03.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>11.03.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet.</p> <p>31.03.2020 Réception d'un courriel le 31 mars par Madame Sandra Seidenfeld mentionnant: I removed the advertisement, we will only look a long term renter</p> <p>LE DOSSIER AVAIT ÉTÉ RETIRÉ DES PROBLÉMATIQUES EN AVRIL 2020</p> <p>06.10.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.</p> <p>04.11.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.</p> <p>07.12.2020 Inscrite pour 31 nuits (plutôt que 30 nuits au départ).</p> <p>08.01.2021 Lettre transmise par courriel pour demander d'offrir PLUS de 31 jours.</p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
29, chemin Fridolin-Simard Mme Talayeh Nikakhtar M. Payam Eslami-Manouchehri	03.01.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 28 nuits. 11.01.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer. 08.02.2021 Inscrite pour 32 nuits.
4, avenue de Blois Madame Reza Tehrani Cohen Madame Liora Suissa	03.01.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 14 nuits. 11.01.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer.
28, chemin des Deux-Lacs Valérie Taillefer James Accurso	08.09.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. 09.02.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer.

17/11/2020

Hébergement de courte durée (partage d'hébergement) | Revenu Québec



HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE (PARTAGE D'HÉBERGEMENT)

Coronavirus (COVID-19)

Consultez la sous-section [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#) pour savoir si l'information contenue dans cette page est visée ou non par les différentes mesures adoptées par Revenu Québec.

Si vous offrez en location **sur une base régulière**, lors d'une même année civile, un appartement ou toute autre unité d'hébergement pour une période de **31 jours ou moins**, vous devez respecter certaines obligations fiscales relatives à

- la déclaration de revenus;
- l'inscription au fichier de la taxe sur l'hébergement;
- l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Vous pourriez aussi devoir obtenir une attestation de classification. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la section [Hébergement touristique](#) dans le site de Tourisme Québec.

Sur une base régulière

Nous considérons qu'une offre de location est faite sur une base régulière lorsqu'elle est

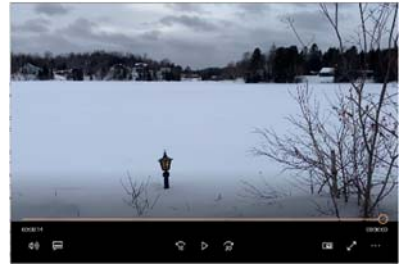
- soit habituelle (elle est continue ou fréquente);
- soit récurrente (elle revient ou elle se répète);
- soit constante (elle présente un caractère de permanence ou de stabilité).

Notez qu'une offre de location est considérée comme faite sur une base régulière au cours d'une même année civile si les **deux conditions** suivantes sont remplies, et ce, même si les conditions mentionnées ci-dessus ne le sont pas :

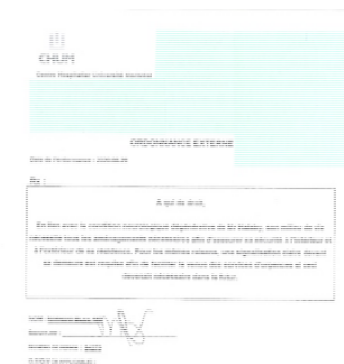
- l'unité d'hébergement est offerte en location par l'entremise d'une **plateforme numérique d'hébergement**;
- la plateforme numérique d'hébergement est **exploitée par une personne inscrite** au fichier de la taxe sur l'hébergement.

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de février 2021)

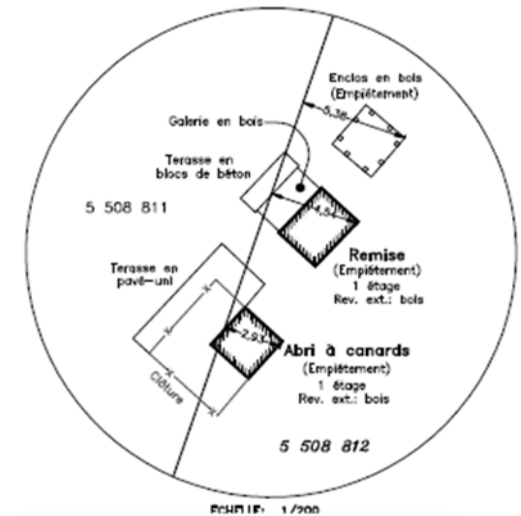
#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	<p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement.</p> <p>10.02.2020 Discussion avec Me Fournier et transmission des plans et du permis.</p> <p>23.03.2020 Me Fournier me confirme par téléphone que Mme Malette a plaidé coupable et a payé son constat. Une lettre lui sera envoyée lui demandant de se conformer pour la fin mai.</p> <p>08.04.2020 Courriel envoyé à Mme Malette pour l'informer qu'une inspection aura lieu le 29 mai 2020, afin de vérifier si le quai est de dimension réglementaire et conforme au permis émis.</p> <p>29.05.2020 Inspection à 13 h 55, constaté que le quai, qui avait une superficie de 49.86mc en octobre 2019, est maintenant à 48.63mc (enlèvement de la rampe de motomarine), soit 7.63 mc de plus que le règlement de zonage 2006-493 article 6.1.3.7 alinéa (3) le permet, soit un maximum de 41mc. Émission d'un constat d'infraction (récidive).</p> <p>30.06.2020 Constat en traitement.</p>
172	Ian Turner 8, avenue des Ducs	Ouverture de la glace dans le lac en hiver 2020	<p>29.05.2020 Inspection à 15 h 05. Rencontre M. Turner et lui explique la situation de l'ouverture de la glace sur le lac l'hiver passé devant sa résidence. M. Turner m'informe qu'il avait observé lui-même la situation et croyait à une source d'eau chaude provenant du fond du lac. Nous avons regardé la possibilité de trouver des tuyaux allant au lac de son côté et celui du voisin et n'avons rien trouvé. Selon lui, probablement un phénomène naturel.</p> <p>30.06.2020 Revoir hiver 2021 si récidive.</p> <p>05.02.2021 Inspection : il n'y a aucun trou sur le lac, dossier à retirer.</p>
173	Julie Godin 5, avenue des Hirondelles	Construction d'un module de jeux d'enfant et bâtiment accessoire	<p>22.07.2020 Inspection à 15 h 15 au 5, avenue des Hirondelles, j'ai constaté la construction d'un module de jeux d'enfants et d'un bâtiment accessoire sans permis. Remis un arrêt des travaux et envoyé courriel le 24.07.2020 mentionnant les items nécessaires à recevoir : certificat de localisation, plan de construction à l'échelle, remettre formulaire de demande de permis</p> <p>09.09.2020 Aucun document reçu, suivi à faire.</p> <p>05.11.2020 Réception des plans de construction du cabanon, pergola, galerie d'été et jeu d'enfant</p> <p>04.12.2020 Début de l'étude du dossier et analyse.</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
174	Camille Halaby (Jane Zurub) 200, chemin Estérel	Construction d'un pilier en béton dans l'emprise de la rue	<p>22.07.2020 Inspection à 10 h 30 au 200, chemin d'Estérel, j'ai constaté la construction d'un pilier de béton dans l'emprise du chemin. Rencontre prévue avec les propriétaires, remis arrêt des travaux sur le lot 5 508 726. Le pilier devra être enlevé. Le propriétaire demande s'il a le droit de faire une demande au Conseil étant donné sa capacité physique restreinte.</p> <p>29.08.2020 Réception d'une note du Dr. de M. Halaby pour appuyer le fait qu'il doit installer une signalisation claire de son adresse civique pour les services d'urgence au besoin.</p> <p>14.10.2020 Discussion téléphonique, explique la situation, je lui demande d'enlever la haie et la colonne pour le 15 novembre 2020.</p> <p>06.11.2020 Réception d'une lettre de M. Halaby demandant une proposition de prolongation pour le 16 mai 2021.</p> <p>10.11.2020 Émission d'un constat d'infraction à Mme Jane Zurub (propriétaire) au 200, chemin d'Estérel. Infraction constatée le 22.07.2020.</p> <p>29.01.2021 Transfert du dossier à la Cour et à nos avocats suite à la réception d'un plaidoyer de non culpabilité.</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
175	The Cristofaro Family Trust 2, avenue d'Amiens	Construction de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 508 811 ayant empiètement sur le lot 5 508 812 (Parc Lucie-et-Robert-Lavigne), plus un autre bâtiment accessoire qui se trouve complètement sur le lot de la Ville.	<p>À prévoir : Informer le propriétaire de la situation et demander les corrections nécessaires.</p> <p>04.12.2020 Lettre transmise à M. Cristofaro par courriel et courrier pour l'informer de la situation, délai au 31 mai 2021 pour retirer tous les bâtiments et terrasses.</p> <p>05.02.2021 Aucun accusé de réception, renvoi par courrier recommandé.</p>
176	Michel Foix 18, avenue des Alouettes	Demande de renseignements pour construction d'un abri d'auto	<p>01.12.2020 Courriel transmis à M. Foix suite à plusieurs demandes d'information à propos de la possibilité de construire un abri d'auto. « Tel que mentionné précédemment et suite à la réception de votre dernier courriel, pour le moment, la Ville d'Estérel n'est pas en position d'émettre un permis de construction pour un abri d'auto, il ne faut pas confondre une définition écrite dans un règlement et une disposition réglementaire, qui autorise la construction suite à l'émission d'un permis. »</p> <p>10.12.2020 Réception d'une lettre d'avocats.</p> <p>01.02.2021 Conclusions de Me Valéry Kovalenko transmises à Me Hudon.</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
177	Claudia Baruch Israel Albert 4, place de Blois - Valérie et Olivier Tolila 6, place de Blois	Plaintes répétitives de la part du 4 concernant le 6.	<p>4.05.2020 Demande de Mme Baruch pour planter des arbres sur le terrain de son voisin afin de créer un écran visuel.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour des questions.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos montrant les lumières sur la maison du 6, place de Blois (éclairage dans le soffite).</p> <p>04.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui donnant des références pour faire un relevé de milieux humides.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch me remerciant.</p> <p>11.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour d'autres questions.</p> <p>12.05.2020 Courriel de Mme Baruch pour que je lui envoie un résumé de notre conversation du 11.05.2020.</p> <p>12.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.</p> <p>25.06.2020 Courriel de Mme Baruch à propos de travaux sans permis dans la bande riveraine au 6, place de Blois. (S'en est suivi un arrêt des travaux ainsi que l'émission de deux constats d'infraction qui ont été tous deux payés).</p> <p>03.08.2020 Mme Baruch pose des questions au sujet de l'installation sanitaire du 6, place de Blois.</p> <p>26.10.2020 Mme Baruch demande un rendez-vous pour son projet (muret de rétention, plantation d'arbres et agrandissement).</p> <p>27.10.2020 Donner rendez-vous à Mme Baruch.</p> <p>29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos de la propriété voisine, se plaint de la thermopompe, Ecoflo, perte d'intimité.</p> <p>29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos du système intérieur montrant limite d'arbre, thermopompe, muret entre les deux propriétés.</p> <p>29.10.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.</p> <p>30.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec commentaires sur la réglementation.</p> <p>23.11.2020 Courriel de Mme Baruch avec questions.</p> <p>23.11.2020 Courriel de Mme Corriveau demande de répondre à Mme Baruch.</p> <p>27.11.2020 Courriel de Mme & M. Tolila montrant le quai illuminé au 4, place de Blois.</p> <p>04.12.2020 Courriel de Mme & M. Tolila expliquant qu'ils seraient victimes d'harcèlement de la part de la voisine et demande à la Ville de ne plus soutenir Mme Baruch dans ses démarches.</p> <p>16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme Baruch.</p> <p>16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme et M. Tolila.</p> <p>09.02.2021 Discussion avec M. Jesse Tremblay ingénieur.</p> <p>11.02.2021 Discussion avec Mme Baruch pour lui expliquer que le dossier ne sera pas présenté au CCU.</p> <p>11.02.2021 Discussion avec M. Dominic Bernier contracteur concernant la pente de terrain et distance des lignes.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
178	Stéphane Brisebois Place Foch	Mise en place de deux panneaux pour mise en vente.	<p>24.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » sur le lot 5 508 639</p> <p>25.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » du côté de l'avenue des Friquets.</p> <p>27.11.2020 Discussion avec M. Brisebois pour lui demander de retirer les 2 panneaux. Délai donné jusqu'au 4.12.2020.</p> <p>04.12.2020 Panneaux enlevés. Constatation d'une coupe de bois sans permis.</p> <p>06.12.2020 Demandé à M. Brisebois de remplir un formulaire pour demande de coupe d'arbre.</p> <p>07.12.2020 Formulaire reçu.</p> <p>11.12.2020 Dossier en traitement, probable constat d'infraction pour coupe d'arbres sans permis.</p> <p>12.12.2020 Discussion avec Me Fournier pour l'émission d'un constat d'infraction suite à la demande de déposer une demande de coupe d'arbre, Me Fournier ne trouve pas cela très transparent.</p> <p>Nous devrions laisser tomber ce dossier puisque le dossier ne contient pas assez de preuves.</p>
179	Nathalie Vaillant Jean-François Plante 30, avenue des Alouettes	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
180	Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 3 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
181	Mario Cytrynbaum 25, avenue des Friquets	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
182	Carole Leblanc 18, avenue d'Amiens	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
183	Théodore Tessler 12, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
184	Mitchell Tessler 14, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
185	Joshua Wiseman 6, place Chantilly	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 5 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
186	Jean R. Deschamps 2, avenue de Chantilly	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 6 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.

Ville
d'Estérel

LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 19 février 2021

Date	Expéditeur	Sujet	Action
13 janvier 2021	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Information au sujet de la subvention au montant de 1 068,08 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.	Classement